



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 147 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2012/13 ^a	331 051 500
Dépenses de 2012/13	329 685 300
Solde inutilisé de 2012/13 ^b	1 366 200
Crédit ouvert pour 2013/14	327 425 800
Montant estimatif des dépenses de 2013/14 ^c	322 383 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2013/14 ^c	5 042 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2014/15	327 370 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2014/15	321 053 600

^a Dont un montant additionnel de 13 058 500 dollars, ouvert en application de la résolution [67/287](#), qui n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres (voir par. 16).
^b Montant non mis en recouvrement (voir par. 16).
^c Montant estimatif au 31 janvier 2014 (voir sect. IV).



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	3
I. Introduction	4
II. Considérations générales	4
III. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	9
IV. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours	11
V. Projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	11
A. Total des ressources nécessaires	11
B. Département des opérations de maintien de la paix	27
C. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	32
D. Département de l'appui aux missions	37
E. Département de la gestion	44
F. Bureau des services de contrôle interne	50
G. Administration de la justice	55
H. Département de l'information	56
I. Département de la sûreté et de la sécurité	57
J. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	59
VI. Conclusion et recommandations	61
Annexes	
I. Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	63
II. Postes et emplois de temporaire financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix entre le 1 ^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2015, par département et bureau	79
III. Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	82
IV. Restructuration, transferts, réaffectations et reclassements ou déclassements de postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	87
V. Emplois de temporaires à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	90

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CCIQA	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
CEA	Commission économique pour l'Afrique
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. L'application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires donnerait lieu à une réduction de 6 317 300 dollars du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/742) (voir plus loin, sect. V et VI).

2. Le Comité consultatif a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15) (A/68/742) et des rapports connexes, dont le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur les éléments du budget du compte d'appui se rapportant au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour l'exercice 2014/15. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement du compte d'appui est donnée à la fin du présent rapport. Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, ainsi que les réponses écrites qu'il a reçues le 25 avril 2014.

3. Le rapport dans lequel le Comité consultatif formule ses observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix a été publié sous la cote A/68/782. Celui concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 [A/68/5 (Vol. II)] a été publié sous la cote A/68/843. Dans le présent rapport, le Comité consultatif traite des ressources et autres éléments qui se rapportent directement au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II. Considérations générales

Montant des ressources nécessaires au titre du compte d'appui

4. Une vue d'ensemble des ressources humaines et financières des opérations de maintien de la paix (allant de l'exercice 2009/10 à l'exercice 2014/15) est présentée au paragraphe 12 et au tableau suivant du projet de budget (A/68/742). En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu un tableau révisé indiquant à la fois les postes et les emplois de temporaire financés depuis l'exercice 2009/10 jusqu'à l'exercice 2013/14 et ceux demandés pour l'exercice 2014/15, au titre du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), qui est reproduit dans le tableau 1.

Tableau 1
**Vue d'ensemble des ressources humaines et financières des opérations
 de maintien de la paix (2009-2015)**

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15 (prévisions)
Montant des crédits (millions de dollars des É.-U.)						
BSLB	58,0	68,2	68,5	68,6	68,5	71,5
Compte d'appui	294,0	306,8	297,6	293,7	308,8	306,5
Total partiel	352,0	375,0	366,1	362,3	377,3	378,0
Opérations de maintien de la paix et UNSOA						
	7 479,2	7 391,6	7 422,0	6 937,5	7 429,3	7 141,0
Total	7 831,2	7 766,6	7 788,1	7 299,8	7 806,6	7 519,0
Compte d'appui et BSLB en pourcentage du budget total des missions de maintien de la paix et de l'UNSOA						
	4,7	5,1	4,9	5,2	5,1	5,3
Nombre de missions						
Missions de maintien de la paix et UNSOA	16	16	16	14	15	14 ^a
Effectifs						
Personnel militaire et force de police autorisés par le Conseil de sécurité	113 613	111 537	112 554	110 098	113 326	109 415
Personnel civil des missions	26 927	26 391	24 291	23 694	22 808	21 866
Postes et emplois de temporaire relevant de la BSLB	314	388	401	423	420	425
Postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui	1 388	1 474	1 457	1 429	1 407	1 442
Total partiel, compte d'appui et BSLB	1 702	1 862	1 858	1 852	1 827	1 867

^a Déduction faite de la MINUSCA.

5. Comme l'indique le tableau 1, le montant combiné des ressources proposées au titre du compte d'appui et de la BSLB représente 5,3 % (378 millions de dollars) des ressources proposées pour l'exercice 2014/15 au titre des missions de maintien de la paix et de l'UNSOA, soit le montant le plus élevé des cinq cycles budgétaires précédents. Cependant, le Secrétaire général indique que, même si les prévisions de dépenses au titre du maintien de la paix (d'un montant total de 7,5 milliards de dollars) ne comprennent pas toutes les prévisions relatives à la MINUSMA et à la MINUSS (qui n'étaient pas disponibles au moment où le projet de budget du compte d'appui a été établi), le budget total pour l'exercice 2014/15 des activités de maintien de la paix, y compris ces deux missions, devrait rester globalement inchangé par rapport à celui de l'exercice 2013/14 (ibid., par. 13). Par conséquent, la part des ressources demandées au titre du compte d'appui et de la BSLB pour l'exercice 2014/15 devrait rester sensiblement la même (5,1 %) que pour l'exercice précédent (ibid., par. 15).

6. Le tableau 1 indique également que le nombre total des postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB passerait de 1 702 pour l'exercice 2009/10 à 1 867 pour l'exercice 2014/15, augmentation qui concerne aussi bien le compte d'appui (de 1 388 à 1 442) que la BSLB (de 314 à 425), tandis que les effectifs diminueraient aussi bien parmi les militaires et les forces de police (de 113 613 à 109 415 hommes) que parmi le personnel civil (de 26 927 à 21 866 agents) des opérations de maintien de la paix durant la même période.

7. Le Comité consultatif a demandé une mise à jour concernant le nombre des postes de rang supérieur (D-1 et D-2) ayant été financés au titre du compte d'appui depuis la création du Département de l'appui aux missions et ceux de ces postes relevant de la BSLB (A/67/848, par. 9 et tableau suivant). Le tableau 2 ci-après indique que le nombre total des postes D-1 et D-2, qui était de 13 et 5, respectivement, durant l'exercice 2005/06, a été porté à 27 et 10 durant l'exercice 2013/14. Par ailleurs, quatre postes D-1 supplémentaires sont demandés dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15; ces postes seraient obtenus grâce : a) à la création d'un poste, pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); b) au reclassement de deux postes de P-5 à D-1, pour le Département de l'appui aux missions et la BSLB; et c) à la transformation en poste d'un emploi financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour le Département des opérations de maintien de la paix. Le nombre total de postes D-1 et D-2 proposés pour l'exercice 2014/15 est de 31 et 10, respectivement. **Le Comité consultatif se prononce contre la création du nouveau poste D-1 destiné au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le reclassement de P-5 à D-1 du poste destiné au Département de l'appui aux missions (voir plus loin, sect. V.A; pour le reclassement du poste de la BSLB, voir A/68/727, par. 27, et A/68/782/Add.8).**

Tableau 2

Postes de rang supérieur (D-1 et D-2) financés sur les ressources du compte d'appui et au moyen du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)^a

	DOMP		DAM		DG		BSCI		CSG		HCDH		BSLB		Total	
	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1
2005/06	3	9	–	–	1	1	–	2	1	–	–	–	–	1	5	13
2006/07	3	12	–	–	1	3	–	–	1	–	–	–	–	1	5	16
2007/08	4	9	2	8	1	3	–	1	–	1	–	–	–	1	7	23
2008/09	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	–	–	–	1	8	24
2009/10	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	–	–	1	1	9	24
2010/11	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	–	–	1	1	9	24
2011/12	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	–	–	1	1	9	24
2012/13	4	11	3	7	1	3	–	1	–	1	–	–	1	2	9	25
2013/14	5	11	3	8	1	3	–	2	–	1	–	–	1	2	10	27
2014/15	5	12	3	9	1	3	–	2	–	1	–	1	1	3	10	31

^a Postes approuvés pour les exercices 2005/06 à 2013/14 et postes proposés pour l'exercice 2014/15.

8. Dans sa résolution 67/287 (par. 15), l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à déterminer en quoi consistaient les capacités de base nécessaires pour gérer et soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix et à lui présenter ses conclusions dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15. Le Secrétariat a informé le Comité consultatif qu'au début du processus d'établissement du budget, le Contrôleur s'était entretenu avec les secrétaires généraux adjoints chargés des Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et de la gestion, qui représentent plus de 80 % du volume total des ressources du compte d'appui, pour examiner le nombre, la taille et la complexité escomptés des missions de maintien de la paix pour l'exercice à venir et décider du volume global des ressources du compte d'appui nécessaires pour assurer l'appui de ces missions. Leur décision a ensuite été communiquée aux chefs des autres départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui.

9. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/287 (par. 12, 13 et 16), l'Assemblée générale a notamment souligné que les fonctions d'appui devaient être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix, et qu'il devrait y avoir une corrélation entre les services d'appui financés au moyen du compte d'appui et le nombre, la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix. En outre, l'Assemblée a prié de nouveau le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix.**

Représentations des pays fournisseurs de contingents au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions

10. Le Comité consultatif relève, parmi les renseignements qui lui ont été communiqués, que le nombre d'agents des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police travaillant au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions a diminué en janvier 2014 par rapport à février 2013. Le nombre des intéressés, par rapport au nombre total de fonctionnaires, a été ramené de 331 (97 %) à 285 (96 %) au Département des opérations de maintien de la paix et de 213 (95 %) à 208 (91 %) au Département de l'appui aux missions. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a réitéré sa demande tendant à ce que le Secrétaire général redouble d'efforts pour que les pays qui fournissaient des contingents soient correctement représentés dans les deux départements, en considération du concours qu'ils apportaient aux activités de maintien de la paix de l'Organisation, et de lui rendre compte à ce sujet dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 (voir résolution 67/287 par. 17). **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas entièrement répondu à la demande de l'Assemblée générale. Le Comité réaffirme sa position selon laquelle les efforts doivent être intensifiés pour que la représentation des pays considérés soit étoffée au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions (ibid., par. 17).**

Gestion des postes vacants

11. En application de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale, une liste de postes qui, au 30 juin 2014, auraient été vacants pendant au moins 12 mois est présentée dans le tableau accompagnant le paragraphe 43 du projet de budget (A/68/742). Le Comité consultatif constate dans le tableau que le poste D-2 de directeur de la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions n'y figure pas alors qu'il est resté vacant plus de deux ans. S'étant renseigné, il a appris que le poste n'avait pas été signalé comme vacant car il était pourvu à titre temporaire à la classe D-2 depuis avril 2012 (voir aussi ci-après, par. 12 et tableau 3). Le Comité consultatif a en outre appris que la vacance de ce poste avait été annoncée à deux reprises avant avril 2012 mais que des difficultés avaient été rencontrées dans le processus de sélection et que de nouveaux efforts avaient été déployés au deuxième trimestre 2014 en vue de pourvoir le poste, avec la diffusion d'un avis de vacance.

12. Par ailleurs, ayant demandé s'il existait des postes et emplois de temporaire financés avec les ressources prévues pour des postes vacants, le Comité consultatif a appris que des fonctionnaires avaient été affectés à un total de 12 postes et emplois de temporaire vacants au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions pour exercer des fonctions différentes de celles approuvées par l'Assemblée générale (y compris le poste D-2 de directeur de la Division du budget et des finances des missions; pour ce poste, les fonctions effectivement assurées étaient celles de référent processus métier d'Umoja pour la logistique) (voir aussi le paragraphe 11 ci-dessus). Le tableau 3 a été communiqué au Comité consultatif.

Tableau 3

Liste des postes et emplois de temporaire du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pourvus par des fonctionnaires exerçant des fonctions autres que celles pour lesquelles ces postes et emplois ont été approuvés, et des fonctions effectivement exercées par ces fonctionnaires

<i>Entité</i>	<i>Titre</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction effectivement exercée</i>
Département des opérations de maintien de la paix			
Bureau du Sous-Secrétaire général – Bureau des affaires militaires	Spécialiste de l'évaluation	P-4	Spécialiste des ressources humaines
Bureau du Sous-Secrétaire général – Bureau des affaires militaires	Spécialiste de l'évaluation du personnel militaire	P-3	Spécialiste des ressources humaines
Bureau des affaires militaires – Service de la planification militaire	Spécialiste de la planification militaire au Service de la constitution des forces (3 postes)	P-4	Spécialiste des programmes
Bureau des affaires militaires – Service des opérations militaires en cours	Responsable des questions de maintien de la paix	P-4	Spécialiste de la coordination
Bureau des affaires militaires – Équipe opérationnelle intégrée	Officier de liaison (forces armées)	P-4	Spécialiste des questions politiques

<i>Entité</i>	<i>Titre</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction effectivement exercée</i>
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité – Division de la police – Section de la gestion des missions et de l'appui	Spécialiste des politiques	P-4	Fonctionnaire chargé du recrutement
Bureau des opérations – Division Europe et Amérique latine	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	P-5	Coordonnateur hors classe pour les questions de sécurité
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité – Division de la police – Section de la gestion des missions et de l'appui	Coordonnateur des politiques	P-4	Officier de liaison
Département de l'appui aux missions			
Division du budget et des finances des missions – Bureau du Directeur	Directeur de la Division du budget et des finances des missions	D-2	Directeur (réfèrent processus métier d'Umoja pour la logistique)
Division du soutien logistique – Service du soutien aux opérations – Section des opérations logistiques	Spécialiste des opérations logistiques	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel

13. Le Comité consultatif est d'avis que l'information communiquée dans le projet de budget au sujet des postes vacants manque de transparence. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir résolution [66/264](#) sect. II, par. 21). Le Comité rappelle également que l'Assemblée a réaffirmé que l'administration ne devait pas délibérément laisser un certain nombre de postes vacants dans la mesure où ce type de décision nuisait à la transparence du processus budgétaire et à l'efficacité de la gestion des ressources humaines et financières (voir résolution [56/253](#), par. 54).

III. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

14. Le Secrétaire général présente des renseignements sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13) dans son rapport daté du 10 décembre 2013 ([A/68/648](#)). Les paragraphes 4 à 7 de ce rapport contiennent un récapitulatif des grandes mesures prises par les départements et bureaux intéressés, tandis que la section IV renferme une liste des principales activités de formation. Des renseignements sur les produits prévus et ceux effectivement exécutés dans le cadre de l'exécution du budget par tous les départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui sont présentés dans le rapport publié sous la cote [A/68/648/Add.1](#).

15. Au paragraphe 3 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13 ([A/68/648](#)), le Secrétaire général indique que plusieurs

décisions du Conseil de sécurité ont eu une incidence sur les activités des départements et des bureaux chargés d'apporter un appui et de contribuer aux opérations de maintien de la paix, en particulier : a) création de la MISNUS en République arabe syrienne, puis expiration de son mandat; b) création de la MINUSMA au Mali; c) mise à la disposition de la MONUSCO, en République démocratique du Congo, d'une brigade d'intervention pour une période initiale d'un an, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix; d) prorogation jusqu'au 31 décembre 2012 du mandat de la MINUT au Timor-Leste, et liquidation de la Mission après cette date.

16. Le montant brut des crédits autorisés par l'Assemblée générale au titre du compte d'appui pour l'exercice 2012/13 s'est élevé à 331 051 500 dollars, soit : a) un crédit de 317 993 000 dollars ouvert en application de la résolution 66/265; et b) un crédit additionnel de 13 058 500 dollars ouvert, en application de la résolution 67/287, du fait que les taux de vacance de postes effectifs étaient inférieurs aux prévisions et que les dépenses communes de personnel étaient plus élevées que prévu; ce dernier montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres (voir aussi A/68/648, par. 1 et 2). Le Secrétaire général indique que le montant effectif des dépenses de l'exercice a atteint 329 685 300 dollars. L'écart entre les dépenses effectives et le montant total des crédits ouverts pour l'exercice s'élève à 1 366 200 dollars, tandis que l'écart entre les dépenses effectives et le montant des ressources initialement approuvées (317 993 000 dollars) s'établit à 11 692 300 dollars. Le Secrétaire général prie l'Assemblée générale de mettre en recouvrement le montant de 11 692 300 dollars se rapportant à l'exercice 2012/13 (voir plus bas, sect. VI).

17. Les tableaux 1 et 2 du rapport récapitulent l'exécution du budget par catégorie de dépenses et par département/bureau, respectivement. Les dépenses de l'exercice ont atteint 329 685 300 dollars alors que le montant des ressources approuvées était de 331 051 500 dollars; le solde brut de 1 366 200 dollars (soit 0,4 %) qui en résulte s'explique par l'effet combiné des dépenses supérieures aux prévisions concernant les postes (2 231 000 dollars ou 1,1 %) et de la sous-utilisation de crédits ouverts pour les dépenses autres que le coût des postes (3 597 200 dollars ou 4 %).

18. Comme indiqué plus haut, au paragraphe 16, la hausse des dépenses afférentes aux postes tiennent en partie au fait que les taux de vacance ont été inférieurs à ceux retenus dans le budget pour les postes et emplois de temporaire dans toutes les catégories. Les taux prévus et effectifs sont indiqués dans le tableau sur l'exécution du budget concernant les ressources humaines (ibid., al. 4 du résumé), selon lequel, alors que des taux de vacance de 15,9 % et de 7,9 % avaient été retenus dans le budget pour les postes d'administrateur et ceux d'agent des services généraux, respectivement, les taux de vacance effectifs ont été de 10,5 % et de 6,4 %, respectivement. La sous-utilisation de 3 597 200 dollars des crédits ouverts pour couvrir les dépenses autres que le coût des postes tenait essentiellement à la diminution des dépenses au titre des consultants (882 910 dollars ou 15,2 %), des voyages (743 100 dollars ou 7,6 %), de l'informatique (883 000 dollars ou 5,3 %), et des fournitures, services et matériel divers (601 300 dollars ou 4 %), contrebalancée partiellement par la hausse des dépenses au titre des communications (241 000 dollars ou 9,9 %). Une analyse plus détaillée des principaux écarts est donnée aux paragraphes 8 à 12 du rapport sur l'exécution du budget.

IV. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

19. Le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dépenses déjà engagées en 2013/14 et les projections pour le reste de l'exercice. Au 31 janvier 2014, les dépenses s'élevaient à 192 342 100 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait s'élever à 322 383 800 dollars, pour un crédit ouvert de 327 425 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 5 042 000 dollars (1,5 %).

20. En ce qui concerne les taux de vacance de postes de la période allant de juillet 2013 à janvier 2014 (voir tableau 5), le Comité consultatif note que les taux effectifs moyens ont été plus élevés que prévu pour toutes les catégories, s'établissant à 13 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (taux approuvé pour l'exercice : 10 %) et à 6,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées (taux approuvé : 5 %). Pour les emplois de temporaire, les taux moyens ont été de 14,8 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (taux approuvé : 6 %) et de 9,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées (taux approuvé : 5 %).

21. Le Comité consultatif recommande que les données les plus récentes concernant les dépenses déjà engagées et les projections, ainsi que les taux d'occupation des postes, soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget du compte d'appui pour 2014/15.

V. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

A. Total des ressources nécessaires

22. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/742), le Secrétaire général estime le total des ressources nécessaires à 327 370 900 dollars (en montant brut), soit une diminution de 54 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2013/14. Un solde inutilisé de 5 042 000 dollars (1,5 %) est prévu pour l'exercice 2013/14 (voir par. 19 ci-dessus). Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau récapitulatif des ressources à prévoir au titre du compte d'appui pour l'exercice 2014/15, indiquant l'ensemble des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense et la répartition des montants devant être inscrits au compte d'appui pour chaque département ou bureau (voir annexe I). Les ressources demandées pour 2014/15 se répartissent comme suit :

a) Postes et autres objets de dépense : 306 494 700 dollars, soit 2 262 300 dollars (0,7 %) de moins que le montant approuvé pour 2013/14;

b) Projet relatif au progiciel de gestion intégré : 20 054 700 dollars, soit 1 385 900 dollars (7,4 %) de plus que le montant alloué pour 2013/14;

c) Sécurité des systèmes informatiques : 821 500 dollars, soit 50 % du montant total de 1 643 000 dollars imputé sur le compte d'appui selon la même formule de répartition des coûts que pour le progiciel de gestion intégré. Il est

indiqué dans le projet de budget que les 50 % restants (821 500 dollars) seront financés dans la limite des ressources approuvées par ailleurs pour le compte d'appui et que des informations seront présentées à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2013/14 (ibid., par. 34).

23. Le Secrétaire général présente une analyse des prévisions de dépenses pour 2014/15 aux paragraphes 16 à 35 de son projet de budget (ibid.). La réduction nette de 2 262 300 dollars résulte des variations suivantes (hors crédits demandés pour le progiciel de gestion intégré et la sécurité des systèmes informatiques) :

a) Une augmentation au titre des dépenses relatives aux postes (7 572 500 dollars, soit 3,6 %), qui s'explique principalement par la proposition de transformation en postes de 41 emplois de temporaire (et la diminution correspondante au titre des objets de dépense autres que les postes) et de création de 8 nouveaux postes, et est partiellement compensée par la réduction de 50 % à 49,3 % du taux appliqué pour le calcul des dépenses communes de personnel, servant à déterminer le coût des postes (voir par. 30 à 33 ci-dessous);

b) Une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes (9 834 800 dollars, soit 10 %), qui s'explique principalement par la réduction des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux consultants, aux installations et infrastructures, aux communications, à l'informatique et aux fournitures, services et matériel divers, et est partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages (voir par. 53 à 57 ci-dessous).

24. Les explications fournies par le Secrétaire général au sujet de la réduction nette de 2 262 300 dollars figurent au paragraphe 17 du projet de budget du compte d'appui (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des données sur les principaux facteurs expliquant cette réduction (voir tableau 4).

Tableau 4

Principaux facteurs expliquant la réduction nette proposée dans le projet de budget pour 2014/15

Montant approuvé pour 2013/14	308 757,0
Propositions relatives aux postes et emplois de temporaire	3 195,1
Augmentation des dépenses afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service	1 424,0
Réduction des dépenses communes de personnel	(1 465,0)
Dépenses non renouvelables afférentes au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents	(1 788,9)
Dépenses non renouvelables afférentes aux nouveaux emplois de temporaire prévus pour la MINUSMA	(1 021,0)
Dépenses non renouvelables afférentes à l'enquête sur les remboursements au titre du personnel des contingents (Groupe consultatif de haut niveau)	(913,4)
Réduction du coût des communications mobiles	(823,3)
Réduction des dépenses prévues pour le dispositif de transparence financière et dépenses non renouvelables afférentes à l'étude sur le respect des règles de l'Organisation par les fournisseurs	(476,1)

Réduction des dépenses prévues au titre des voyages, liée aux conditions de voyage en avion et aux économies résultant du regroupement de divers déplacements	(221,1)
Prise en compte du coût des services de sécurité résidentielle dans le montant des dépenses communes de personnel	(196,5)
Augmentations nettes diverses	23,9
Montant proposé pour 2014/15.	306 494,7
Réduction nette	(2 262,3)

Paramètres budgétaires

25. Les paramètres budgétaires appliqués pour les postes et les autres objets de dépense dans le projet de budget pour 2014/15 sont expliqués aux paragraphes 38 à 42 du rapport du Secrétaire général (ibid.). Les coûts salariaux standard fixés pour New York par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ont été appliqués pour tous les postes relevant du Siège, et ceux qui ont été fixés pour Addis-Abeba, Vienne et Nairobi l'ont été pour les postes du BNUUA et des centres régionaux d'investigation du BSCI dans ces lieux d'affectation.

Taux de vacance de postes

26. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a appliqué le taux de vacance de postes approuvé pour 2013/14 pour établir les prévisions de dépenses au titre des postes et emplois de temporaire pour 2014/15, alors que les taux effectifs moyens ont été plus élevés pour la période allant de juillet 2013 à janvier 2014. Il a reçu communication du tableau suivant, qui montre les taux proposés, approuvés et effectifs pour 2012/13 et 2013/14, ainsi que les taux proposés pour 2014/15.

Tableau 5
Évolution des taux de vacance de postes

	<i>Proposition du Secrétaire général 2012/13^a</i>	<i>Taux approuvés 2012/13</i>	<i>Taux effectifs moyens 2012/13</i>	<i>Proposition du Secrétaire général 2013/14</i>	<i>Taux approuvés 2013/14</i>	<i>Taux effectifs moyens juillet 2013- janvier 2014</i>	<i>Taux effectifs au 31 janvier 2014</i>	<i>Proposition du Secrétaire général 2014/15</i>
Postes								
Reconduits								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	15,9	15,9	10,5	8,0	10,0	13,0	13,0	10,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	7,9	7,9	6,4	5,0	5,0	6,4	6,2	5,0
Nouveaux								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	65,0	65,0	–	50,0	50,0	–	–	50,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	50,0	50,0	–	35,0	35,0	–	–	35,0

	<i>Proposition du Secrétaire général 2012/13^a</i>	<i>Taux approuvés 2012/13</i>	<i>Taux effectifs moyens 2012/13</i>	<i>Proposition du Secrétaire général 2013/14</i>	<i>Taux approuvés 2013/14</i>	<i>Taux effectifs moyens juillet 2013- janvier 2014</i>	<i>Taux effectifs au 31 janvier 2014</i>	<i>Proposition du Secrétaire général 2014/15</i>
Emplois de temporaire								
Reconduits								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	25,4	25,4	12,2	6,0	6,0	14,8	9,7	6,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6,8	6,8	5,4	5,0	5,0	9,7	5,9	5,0
Nouveaux								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	65,0	65,0	–	50,0	50,0	–	–	50,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	50,0	50,0	–	35,0	35,0	–	–	35,0

^a Voir A/66/721.

27. Comme le montre le tableau 5 ci-dessus, des taux de 10 % et 5 % ont été appliqués pour les postes d'administrateur et les postes d'agent des services généraux pour 2014/15, alors qu'au 31 janvier 2014, les taux effectifs étaient de 13 % et 6,2 %, et des taux de 6 % et 5 % ont été appliqués pour les emplois de temporaire de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux pour 2014/15, alors qu'au 31 janvier 2014, les taux effectifs étaient de 9,7 % et 5,9 %. Le Secrétaire général indique dans le projet de budget qu'il fournira les informations les plus récentes à l'Assemblée générale, comme l'a recommandé le Comité consultatif (ibid., par. 38).

28. **Le Comité consultatif estime que les taux de vacance de postes prévus devraient dans toute la mesure possible reposer sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés dans le budget diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants. Le Comité estime également que le taux de vacance de postes prévu dans le budget est un moyen de donner un certain degré de précision aux calculs budgétaires et que la gestion des taux d'occupation des postes ne doit pas servir à réduire les coûts au stade de l'exécution du budget.**

29. **Compte tenu de ce qui précède et des taux effectifs de l'exercice 2013/14, tels qu'ils figurent dans le tableau 5 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les taux de vacance de postes suivants soient appliqués pour établir les prévisions de dépenses au titre des postes et des emplois de temporaire pour 2014/15 : 12 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 6 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées et 9 % pour les emplois de temporaire de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir par. 21 ci-dessus).**

Dépenses communes de personnel

30. Le taux à appliquer pour calculer les dépenses communes de personnel a été estimé à 49,3 % des traitements nets, compte tenu des dépenses effectives de

2012/13 et des six premiers mois de 2013/14, contre 50 % pour l'exercice 2013/14 (ibid., par. 21). D'après le Secrétaire général, cette réduction se traduirait par une diminution de 1,5 million de dollars au titre des postes et emplois de temporaire.

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si les montants prévus au titre des dépenses communes de personnel dans les budgets du compte d'appui et les montants effectifs avaient été en moyenne de 45 % du montant net des traitements jusqu'en 2010/11, les dépenses effectives avaient atteint 49,7 % en 2011/12, ce qui avait donné lieu aux dépassements de crédits indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour 2011/12 (A/67/635) et dans le rapport sur le budget du compte d'appui pour 2013/14 et le financement des dépenses de 2012/13 (A/67/756, par. 6). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations concernant les exercices 2011/12 à 2013/14, lesquelles apparaissent dans le tableau 6.

Tableau 6

**Dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements nets :
2011/12 à 2014/15**

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Taux budgétisés	45	45	50	49,3
Taux effectifs moyens	49,7	49,3	49,5 (6 mois)	n.d.

32. En ce qui concerne la différence entre les taux retenus pour le budget du compte d'appui (49,3 %) et pour le budget ordinaire pour New York (43,5 % pour 2012-2013 et 2014-2015), le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé qu'elle traduisait la diversité des situations personnelles des fonctionnaires, les dépenses communes de personnel couvrant un large éventail de prestations telles que l'indemnité pour charges de famille, les primes de mobilité et de sujétion, l'indemnité pour frais d'études, le congé dans les foyers, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et aux caisses d'assurance maladie et les dépenses liées aux nominations, réaffectations et départs.

33. Le Comité consultatif a été informé que le pourcentage des traitements nets retenu pour le calcul des dépenses communes de personnel était fixé pour le compte d'appui dans son ensemble et non pour les différents départements, et que le même pourcentage était appliqué pour les postes des villes sièges relevant de tous les départements et bureaux. Toutefois, comme les départements avaient différents niveaux de dépenses communes de personnel en fonction de la situation personnelle des fonctionnaires qui en relevaient, des ressources étaient transférées entre départements en fin de l'exercice s'il y avait des déficits. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce qu'un taux de 49,3 % des traitements nets soit retenu à titre estimatif pour le calcul des dépenses communes de personnel inscrites au compte d'appui pour l'exercice 2014/15 comme le propose le Secrétaire général.**

Postes

34. Les dépenses prévues au titre des postes financés au moyen du compte d'appui pour l'exercice 2014/15 s'élèvent à 217 587 900 dollars, soit 7 572 500 dollars (3,6 %) de plus que le montant de 2013/14. Ce montant doit permettre de financer

1 341 postes (913 poste d'administrateur et 428 postes d'agent des services généraux), contre 1 292 postes approuvés pour 2013/14 (872 postes d'administrateur et 420 postes d'agent des services généraux), ce qui représente une augmentation de 49 postes (voir [A/68/742](#), résumé et sect. II). On trouvera ci-après un récapitulatif des modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs, ainsi que des recommandations formulées par le Comité consultatif à ce sujet, et à l'annexe II des données sur les postes et emplois de temporaire pour les exercices de 2009/10 à 2014/15, ventilées par département ou bureau.

Nouveaux postes

35. Le Secrétaire général propose de créer 49 nouveaux postes pour l'exercice 2014/15, dont 41 résultant de la transformation en postes d'emploi de temporaire [22 pour l'appui à la MINUSMA et 19 pour des emplois existants depuis quatre ans ou plus (voir par. 47 à 50 ci-après)]. Les nouveaux postes proposés sont brièvement récapitulés ci-après (voir annexe III) :

a) Département des opérations de maintien de la paix (3 nouveaux postes et 13 emplois de temporaire transformés en postes) :

i) Trois nouveaux postes (1 P-4 et 2 P-3) devant être créés à la Division de la police (Force de police permanente) avec suppression du même nombre de postes à la Base de soutien logistique (voir par. 63 à 66 ci-dessous);

ii) Deux emplois de temporaire [1 P-4 et 1 G(AC)] devant être transformés en postes, pour des fonctions touchant la résilience de l'Organisation;

iii) Neuf emplois de temporaire [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] devant être transformés en postes, dont sept pour des fonctions d'appui à la MINUSMA (voir également les paragraphes 61 et 62 ci-dessous, relatifs aux équipes opérationnelles intégrées);

iv) Deux emplois de temporaire [1 P-4 de spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique) et 1 P-3 de spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)] devant être transformés en postes;

b) Département de l'appui aux missions (9 emplois de temporaire transformés en postes) : neuf emplois de temporaire (1 P-5, 6 P-4 et 2 G(AC)] devant être transformés en postes, pour des fonctions d'appui à la MINUSMA;

c) Département de la gestion (8 emplois de temporaire transformés en postes) : huit emplois de temporaire [1 P-4, 6 P-3 et 1 G(AC)] devant être transformés en postes;

d) Bureau des services de contrôle interne (8 emplois de temporaire transformés en postes) : huit emplois de temporaire de la Division de l'audit interne [1 au Siège (P-4), 1 à l'UNSOA (P-4) et 6 à la MINUSMA (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-2)] devant être transformés en postes;

e) Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (2 emplois de temporaire transformés en postes) : deux emplois de temporaire [1 P-4 et 1 G(AC)] devant être transformés en postes;

f) Bureau de la déontologie (1 nouveau poste et 1 emploi de temporaire transformé en poste) : un nouveau poste (P-5) et un emploi de temporaire [agent des services généraux (Autres classes)] devant être transformé en poste;

g) Département de la sûreté et de la sécurité (1 nouveau poste) : un nouveau poste de spécialiste de la sécurité physique (P-4);

h) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (3 nouveaux postes) : trois postes (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4) devant être créés au Haut-Commissariat.

36. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que soient créés 38 des 49 nouveaux postes proposés par le Secrétaire général, mais il recommande que les 11 postes suivants ne soient pas approuvés :

a) **Département des opérations de maintien de la paix : deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] résultant de la transformation d'emplois de temporaire, pour des fonctions liées à la résilience de l'Organisation; les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2014/15 (voir par. 58 et 59 ci-dessous);**

b) **Bureau des services de contrôle interne : six postes résultant de la transformation de postes de temporaire pour la MINUSMA; les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2014/15 (voir par. 122 ci-dessous);**

c) **Département de la sûreté et de la sécurité : un nouveau poste (P-4) de spécialiste de la sécurité physique (voir par. 145 ci-dessous);**

d) **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : un nouveau poste D-1 et un nouveau poste P-4 (le Comité recommande que le poste P-4 soit un emploi de temporaire (voir par. 150 et 151 ci-dessous)).**

Transferts

37. Les neuf transferts suivants sont proposés pour 2014/15 (voir annexe IV) :

a) Département des opérations de maintien de la paix (4 postes) : un poste (P-4) de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest à l'Équipe opérationnelle intégrée qu'il est proposé de créer pour la MINUSMA; deux postes [(1 P-3 et 1 G(AC)] de l'équipe opérationnelle intégrée pour Haïti à l'Équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSMA; et un poste (P-5) de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie au Bureau du Sous-Secrétaire général;

b) Département de l'appui aux missions (3 postes) : un poste P-3 d'administrateur de programme de l'Équipe d'appui stratégique à la Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête; un poste P-4 de fonctionnaire des finances du Bureau du Directeur (collaborateurs directs) à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement; et un poste P-3 de fonctionnaire des finances du Bureau du Directeur à la Section du développement des capacités du Service des budgets et des rapports sur leur exécution;

c) Bureau des services de contrôle interne (2 postes) : un poste D-1 de chef de service du Siège au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe (Ouganda) (voir par. 124 ci-dessous) et un poste P-4 d'auditeur résident de la MINUSTAH au Bureau de l'auditeur résident de l'UNSOA.

38. Le Comité consultatif n'a pas d'objection au transfert de huit des postes, mais ne recommande pas celui du poste P-5 de spécialiste hors classe des questions politiques de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie au Bureau

du Sous-Secrétaire général. Il estime que ce poste devrait être supprimé (voir par. 60 ci-dessous).

Réaffectations

39. Il est proposé de réaffecter les deux postes ci-après au sein du Département de l'appui aux missions (voir annexe IV) : a) au sein de la Division du budget et des finances, un poste d'assistant aux systèmes informatiques [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section du développement des capacités serait transféré à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement et deviendrait un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]; et b) au sein de la Division du soutien logistique, un poste de logisticien (P-4) de la Section des opérations logistiques serait transféré à la Section du génie du Service de l'appui stratégique et deviendrait un poste de spécialiste de la gestion des déchets (P-4) [voir les observations que le Comité consultatif a faites au sujet de la gestion de l'environnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/68/782, sect. F)]. **Compte tenu des justifications données par le Secrétaire général, le Comité consultatif n'a pas objection à ce que les deux postes soient réaffectés au sein du Département de l'appui aux missions.**

Reclassements

40. Il est proposé de reclasser les deux postes suivants (voir annexe IV) :

a) Département de l'appui aux missions : transformation d'un poste de chef de la Section des transports aériens en poste de chef du Service des transports aériens et reclassement du poste de P-5 à D-1;

b) Département de la gestion : transformation d'un poste de fonctionnaire chargé des achats en poste de chef de la Section des achats de services et de matériel informatiques et reclassement du poste de P-4 à P-5.

41. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le reclassement de P-5 à D-1 proposé au Département de l'appui aux missions et le reclassement de P-4 à P-5 proposé au Département de la gestion (voir par. 93 à 97 et 114 ci-après).

Restructuration

42. Le Secrétaire général propose les restructurations suivantes (voir annexe IV) :

a) Département des opérations de maintien de la paix :

i) Remplacement de la dénomination « Groupe de la préparation intégrée des missions » du Bureau du Sous-Secrétaire général par « Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées » conformément au titre de la nouvelle politique d'évaluation et de planification intégrées (voir A/68/742, par. 74 et 75);

ii) Transfert de l'équipe de coordination et de planification pour la Somalie et de ses 4 postes [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] de la Division de l'Afrique II au Bureau du Directeur de la Division Afrique I, comme suite à l'examen de la répartition de la charge de travail entre les divisions régionales du Département (ibid., par. 79);

- b) Département de l'appui aux missions :
- i) Création d'un Groupe de la gestion des déchets dans la Section du génie; les observations du Comité sur la gestion des déchets et leur impact sur l'environnement figurent dans son rapport sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782);
 - ii) Remplacement de la dénomination « Service des budgets et des rapports sur leur exécution » par « Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources »;
 - iii) Remplacement de la dénomination « Section des transports aériens » par « Service des transports aériens », compte tenu de la proposition de reclassement d'un poste P-5 en poste D-1;
 - iv) Transfert de la Section des transports aériens et de ses 20 postes [1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] au Bureau du Directeur;
 - v) Remplacement de la dénomination « Division de l'informatique et des communications » par « Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ».

43. S'agissant de la restructuration proposée, le Comité consultatif estime toujours que l'ensemble des réaménagements et la désignation des unités administratives (divisions/services/sections/groupes) devraient être alignés sur la structure et la nomenclature standard figurant dans la circulaire [ST/SGB/Organization](#) du 8 août 1996 (voir [A/67/848](#), par. 51). Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux deux changements structurels proposés pour le Département des opérations de maintien de la paix et à la création d'un Groupe de la gestion des déchets au sein du Département de l'appui aux missions. Il recommande toutefois de ne pas approuver les quatre changements proposés par le Secrétaire général pour le Département de l'appui aux missions aux paragraphes 42 b) ii) à v) ci-avant : a) le changement de nom du Service des budgets et des rapports sur leur exécution, de la Section du transport aérien et de la Division de l'informatique et des communications; b) le transfert de la Section des transports aériens (voir par. 83 à 85 et 95 à 99 ci-après).

Autres objets de dépense

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

44. Au total, 101 emplois (97 emplois reconduits et 4 nouveaux emplois) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont proposés pour 2014/15, alors que 143 emplois avaient été approuvés pour l'exercice 2013/14. Pour les emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois, 58 mois de travail sont proposés pour 2014/15. La diminution nette de 42 emplois pour 2014/15 est imputable aux facteurs suivants (voir annexe V ci-après) :

- a) La transformation en postes de 41 emplois de temporaire;
- b) La suppression de 5 emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-4 et 2 P-3);
- c) La création de 4 emplois de temporaire [1 P-4 (chef de projets au Bureau de l'informatique et des communications), 2 P-3 (enquêteur de la MINUSMA pour le Bureau des services de contrôle interne) et 1 P-3 (juriste au Bureau de l'aide juridique au personnel)].

45. En ce qui concerne le personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions suivantes :

a) La reconduction de 97 emplois de temporaire. Bien qu'il recommande d'approuver, pour 2014/15, la reconduction de deux emplois de temporaire [1 P-5 et 1 G(AC)] au Département de l'appui aux missions, initialement approuvée aux fins de l'enquête révisée sur le système de remboursement du personnel pour l'exercice 2013/14, le Comité est d'avis que les crédits demandés au titre de ces postes devraient être réexaminés (voir par. 86 à 90 ci-après);

b) La suppression de 5 emplois de temporaire (conformément à ce qui est proposé);

c) La création de trois emplois de temporaire, à savoir : i) deux des quatre emplois proposés : 1 P-4 (chargé de projet au Bureau de l'informatique et des communications); 1 P-3 (enquêteur de la MINUSMA pour le Bureau des services de contrôle interne); et ii) 1 P-4 (spécialiste des droits de l'homme au sein du Haut-Commissariat aux droits de l'homme), qu'il est proposé de créer en tant que poste (voir par. 36 d) ci-avant);

d) Financement de 58 mois de travail.

46. Toutefois, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création des deux emplois de temporaire suivants : a) 1 emploi de temporaire P-3 (enquêteur de la MINUSMA au Bureau des services de contrôle interne) (voir par. 133 ci-après); b) 1 emploi de temporaire P-3 (juriste au Bureau de l'aide juridique au personnel) (voir par. 138 ci-après).

Transformation d'emplois de temporaire en postes

47. Comme indiqué à l'annexe III du présent rapport, sur les 41 emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes, 19 existent depuis quatre ans ou plus et 22 ont été approuvés pour un an au titre de l'appui à la MINUSMA. Le Comité consultatif note une certaine incohérence dans les critères sur la base desquels les transformations sont proposées, à savoir : a) la transformation en postes de 3 emplois de temporaire établis depuis quatre ans en appui de l'AMISOM n'a pas été proposée pour l'exercice 2014/15; b) bien que la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion comptent toutes les deux un emploi de temporaire P-4 (fonctionnaire des finances et du budget) créé aux fins de l'appui à la MINUSMA, seul celui appartenant à la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions fait l'objet d'une demande de transformation pour 2014/15, l'autre conservant le statut d'emploi de temporaire (voir tableau 7). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour proposer la transformation d'emplois de temporaire en postes, le Secrétariat s'appuyait sur les critères suivants : a) si, oui ou non, les activités concernées peuvent être considérées comme ayant un caractère continu; b) le nombre d'années durant lesquelles ces fonctions ont été exercées (au même statut); c) la pertinence d'une éventuelle reconduction de l'appui et les échéances prévues pour l'achèvement, la conversion ou la cessation des activités concernées.

48. Concernant l'approche adoptée par le Secrétariat pour proposer l'éventuelle transformation d'emplois de temporaire en postes, le Comité consultatif a également reçu, entre autres, les informations suivantes :

a) Le Secrétariat a proposé la transformation d'emplois de temporaire, dont les fonctions sont considérées comme ayant un caractère permanent et qui ont été reconduits chaque année par l'Assemblée générale pendant au moins quatre ans;

b) Bien qu'un certain nombre de fonctions soient exercées de manière continue depuis plus ou moins quatre ans par du personnel temporaire, il n'a pas été proposé de les convertir en postes, du fait que les postes et emplois de temporaire sont soumis à examen permanent en vue de privilégier autant que possible, à l'avenir, les transferts et réaffectations de postes plutôt que de proposer des transformations, et en prévision de l'approbation par l'Assemblée générale des systèmes et initiatives spécifiques;

c) Les propositions de transformation que l'Assemblée générale a récemment rejetées n'ont pas été réitérées pour 2014/15. C'est le cas par exemple des 34 emplois de temporaire de la Division des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne, qui sont financés au titre du personnel temporaire dans l'attente de l'achèvement du projet pilote sur la structure de la Division, et dont la transformation en postes pour l'exercice 2013/14 n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale. On peut toutefois s'attendre à ce que le Secrétariat demande leur transformation en postes dans le cadre de prochaines propositions.

49. En ce qui concerne la transformation proposée de 22 emplois de temporaire consacrés à l'appui de la MINUSMA, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'elle avait été approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice 2013/14 dans sa résolution [68/259](#) (Département des opérations de maintien de la paix : 10 postes; Département de l'appui aux missions : 11 postes; Département de la gestion : 1 poste) et que 6 emplois de temporaire d'une durée de six mois avaient été approuvés pour le Bureau des services de contrôle interne, portant à 28 le nombre de postes et emplois de temporaire consacrés à l'appui de la MINUSMA. Bien que l'on ait prévu que les besoins de personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé de l'appui à la MINUSMA diminueraient sensiblement après 2013/14, la charge de travail anticipée dépasse la capacité actuelle des départements. En outre, d'après le Secrétariat, le mandat confié à la MINUSMA par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) implique qu'elle restera sur le terrain pendant plusieurs années au moins et que les besoins revêtiront donc un caractère continu. Il est par conséquent proposé de transformer 22 postes de temporaire en postes. Le Comité consultatif s'est vu transmettre le tableau 7 ci-après, accompagné d'une liste des fonctions liées à la MINUSMA réparties par bureau/département pour 2013/14 et 2014/15. Le tableau montre que, pour les 28 emplois de temporaire approuvés pour l'exercice 2013/14, il est proposé, pour 2014/15, d'en transformer 22 en postes, d'en reconduire 2 en tant qu'emplois de temporaire et d'en supprimer 4 [1 D-1 (chef d'équipe, Bureau du Secrétaire général adjoint au Département de l'appui aux missions), 1 P-4 (spécialiste de la planification, Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix), 1 P-3 (spécialiste de la planification, Bureau du Secrétaire général adjoint au Département de l'appui aux missions) et 1 P-3 (spécialiste des activités de police, Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix)].

Tableau 7

Emplois de temporaire approuvés pour l'exercice 2013/14 à l'appui de la MINUSMA et emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes ou de reconduire pour l'exercice 2014/15

Bureau/département	Classe	Fonction	Reconduction ou transformation en	
			PT 2013/14	poste proposée 2014/15
Département des opérations de maintien de la paix				
Bureau des opérations				
Équipe opérationnelle intégrée (Mali)	D-1	Chef d'équipe	1	1
	P-5	Spécialiste des questions politiques	1	1
Bureau des affaires militaires	P-4	Officier de liaison	1	1
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	P-4	Administrateur de 1 ^{re} classe spécialiste de l'état de droit	1	1
Bureau du Secrétaire général adjoint/ Département de l'appui aux missions	P-4	Fonctionnaire d'appui	1	1
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité				
Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	1	1
Bureau du Sous-Secrétaire général	P-4	Spécialiste de la réforme du Secteur de la sécurité	1	1
Service de la lutte antimines	P-3	Administrateur de programmes	1	1
Division de la police	P-3	Spécialiste des activités de police	1	–
Bureau des affaires militaires				
Service de la constitution des forces	P-4	Spécialiste de la planification	1	–
Département de l'appui aux missions				
Bureau du Secrétaire général adjoint				
Équipe du siège chargée de l'appui à la MINUSMA	D-1	Chef d'équipe, Équipe de planification du DAM	1	–
	P-5	Spécialiste hors classe de l'appui	1	1
	P-4	Spécialiste de la planification	1	1
	P-4	Spécialiste de la planification	1	1
	P-3	Spécialiste de la planification	1	–
	G(AC)	Assistant administratif	1	1
Division du personnel des missions				
Service de la gestion du personnel des missions	P-4	Spécialiste des ressources humaines	1	1 (PT)
Division du budget et des finances des missions				
Section des ressources stratégiques	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	1	1
Division du soutien logistique				
Section des approvisionnements	P-4	Fonctionnaire de l'approvisionnement	1	1
Section du contrôle des mouvements	G(AC)	Assistant au contrôle des mouvements	1	1

Bureau/département	Classe	Fonction	Reconduction ou transformation en	
			PT 2013/14	poste proposée 2014/15
Division des technologies de l'information et des communications				
Section de l'informatique des missions	P-4	Ingénieur des télécommunications	1	1
Total partiel DOMP/DAM			21	17
Département de la gestion				
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
Division du financement des opérations de maintien de la paix	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	1	1 (PT)
Bureau des services de contrôle interne				
Division de l'audit interne	P-5	Chef des auditeurs résidents	1	1
	P-4	Auditeur résident	3	3
	P-3	Auditeur résident	2	2
Total partiel BSCI			6	6
Total			28	24

50. Le Comité consultatif estime que les critères sur lesquels s'appuie le Secrétaire général pour proposer la transformation d'emplois de temporaire en postes devraient être plus cohérents. Le Comité réaffirme à cet égard qu'il estime que le personnel temporaire est censé assurer des fonctions de caractère provisoire (voir A/67/848, par. 55).

Consultants

51. Les crédits demandés au titre des services de consultants pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 4 920 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 344 400 dollars (21,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours et 1,9 % du montant total des ressources demandées dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 (voir A/68/742, résumé et par. 37, tableau). Le Secrétaire général fournit, aux paragraphes 36 et 37 de son projet de budget, une analyse des dépenses prévues au titre des services de consultants qui consiste en deux tableaux indiquant : a) la répartition des ressources par unité administrative et par statut (reconduction ou création); b) les crédits demandés au titre des services de consultants, en montant et en pourcentage du budget du compte d'appui, depuis l'exercice 2009/10 (à l'exception des crédits demandés au titre du progiciel de gestion intégré et de la sécurité des systèmes d'information). Comme indiqué dans le deuxième tableau, c'est pour l'exercice 2010/11 que les crédits demandés au titre des services de consultants (en montant et en pourcentage du budget du compte d'appui) ont été les plus faibles (3,5 millions de dollars, soit 1,1 % du budget), et pour l'exercice 2011/12 qu'ils étaient les plus élevés (6,3 millions de dollars, soit 2,1 % du budget).

52. Le Comité consultatif rappelle que lorsqu'il a examiné les crédits demandés aux fins du financement des services de consultants au titre du compte d'appui pour

l'exercice 2013/14, il a estimé que celles-ci demeureraient élevées, aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage, et a par conséquent suggéré que le Secrétaire général examine plus avant les besoins en consultants afin de les réduire et fasse appel, autant que possible, aux services disponibles en interne (A/67/848, par. 58). À cet égard, le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire le montant des crédits demandés en vue de financer les services de consultants au titre du compte d'appui pour l'exercice 2014/15. Néanmoins, il invite le Secrétaire général à continuer de rationaliser le recours aux consultants, à renforcer les ressources disponibles en interne et à privilégier, autant que possible, le recours à ces ressources. Sur le montant total de 4 920 300 dollars demandé au titre des services de consultants pour l'exercice 2014/15, le Comité recommande de réduire de 285 000 dollars les crédits demandés au titre du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Département de la gestion (voir par. 108 ci-après) et, ainsi, l'approbation d'un montant total de 4 635 300 dollars pour le financement des services de consultants au titre du compte d'appui pour l'exercice 2014/15.

Voyages

53. Les crédits demandés au titre des voyages pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 9 859 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 25 600 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2013/14 (voir A/68/742, résumé). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif des variations observées entre les crédits approuvés au titre des voyages en 2013/2014 et ceux demandés au même titre pour 2014/15 (voir tableau 8). Le Comité consultatif note, d'après le tableau, que, si l'on tient compte du crédit de 700 300 dollars approuvé pour l'exercice 2013/14 qui ne sera pas nécessaire pour 2014/15, les crédits demandés au titre des voyages pour 2014/15 représentent en fait une augmentation de 785 900 dollars (8,7 %). Les observations et recommandations du Comité au sujet des frais de voyage figurent à la section II.F de son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782), à laquelle le Comité formule des observations sur, notamment, les cas dans lesquels les crédits alloués aux missions au titre des voyages peuvent être utilisés pour couvrir les déplacements de fonctionnaires du Siège et d'autres membres du personnel n'appartenant pas aux missions.

Tableau 8

Variations entre les crédits approuvés au titre des voyages pour 2013/14 et ceux demandés au même titre pour 2014/15, par département

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total	DOMP	BNUUA	DAM	DG	BSCI	Bureau de l'aide juridique	Bureau des services d'ombudsman et de au médiation des personnel Nations Unies	Bureau de la déontologie	BAJ	Département de l'information	DSS	OHCHR
Augmentations liées aux nouvelles activités prescrites	753,0	362,7	–	336,5	–	21,1	10,8	8,9	–	–	13,0	–	–

	<i>Total</i>	<i>DOMP</i>	<i>BNUUA</i>	<i>DAM</i>	<i>DG</i>	<i>BSCI</i>	<i>Bureau de l'aide juridique au personnel</i>	<i>Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies</i>	<i>Bureau de la déontologie</i>	<i>BAJ</i>	<i>Département de l'information</i>	<i>DSS</i>	<i>OHCHR</i>
Économies réalisées grâce aux nouvelles politiques appliquées au transport aérien	(120,1)	(17,8)	-	-	-	(47,2)	-	-	-	-	(6,4)	(48,7)	-
Économies réalisées grâce aux services de vidéoconférence	(62,6)	-	-	-	-	(62,6)	-	-	-	-	-	-	-
Économies réalisées grâce à la combinaison des déplacements	(101,0)	(37,7)	-	(12,1)	(46,5)	-	-	-	(4,7)	-	-	-	-
Réductions liées à des conférences, etc., qui n'auront pas lieu en 2014/15 (par exemple : réunions triennales du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents)	(700,3)	(5,0)	-	(695,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations liées à la hausse des prix des billets d'avion	135,2	-	-	-	44,0	-	-	-	-	-	-	91,2	-
Voyages supplémentaires requis au titre de la formation suite à la restructuration de la Division des investigations du BSCI	85,1	-	-	-	-	85,1	-	-	-	-	-	-	-
Renforcement (volume et qualité) de l'appui fourni à l'Union africaine	19,1	-	19,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	77,2	-	-	-	-	1,4	-	17,2	-	2,4	17,3	26,3	12,6
Total	85,6	302,2	19,1	(370,9)	(2,5)	(2,2)	10,8	26,1	(4,7)	2,4	23,9	68,8	12,6

54. L'augmentation liée à la hausse globale des prix des billets d'avion s'élève à 135 200 dollars, répartis entre le Département de la gestion (44 000 dollars, soit 9,4 %) et le Département de la sûreté et de la sécurité (91 200 dollars, soit 39 %), comme l'indique le tableau 8 ci-avant. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues par chaque département au titre des voyages étaient calculées sur la base des taux standard établis pour l'exercice 2014/15 par le Groupe des voyages du Service chargé des activités commerciales du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion, et que le prix moyen des billets d'avion avait augmenté pour certaines destinations et diminué pour d'autres. Les effets de l'augmentation du prix des billets d'avion sur les frais

de voyage varieraient par conséquent d'un département ou bureau à l'autre en fonction des destinations des voyages prévus pour 2013/14 et 2014/15. Ayant demandé à se faire préciser les raisons pour lesquelles l'impact de la hausse du prix des billets d'avion n'était répercuté que sur les frais de voyage des Départements de la gestion et de la sûreté et de la sécurité, le Comité a été informé que ces deux départements avaient prévu, pour 2014/15, des déplacements dans les mêmes missions de maintien de la paix qu'en 2013/14, des destinations pour lesquelles le prix des billets d'avion avait augmenté, tandis que les autres départements prévoyaient des déplacements vers des destinations différentes de celles prévues pour 2013/14, rendant impossible toute comparaison des variations imputables à l'augmentation des prix des billets d'avion. **Le Comité consultatif estime que les informations concernant l'impact de l'augmentation du prix moyen des billets d'avion sur les départements et bureaux ne sont ni suffisamment claires dans le projet de budget, ni suffisamment justifiées par le Secrétariat dans la documentation complémentaire qu'il a fournie au Comité.**

55. S'agissant des conditions de voyage en avion, le Comité consultatif rappelle qu'une série de mesures a été adoptée par l'Assemblée générale, parmi lesquelles la limitation plus stricte des voyages en classe affaires et les initiatives visant à réduire le nombre de voyages organisés à brève échéance (réservations de vol 16 jours à l'avance), devrait avoir des incidences sur les frais de voyage par avion de l'Organisation, notamment pour les missions de maintien de la paix (voir résolution [67/254](#), sect. VI). Le Comité pensait que ces mesures permettraient de limiter les dépenses au titre des voyages (voir [A/67/848](#), par. 61). **Au vu des informations figurant dans le tableau 8, le Comité consultatif n'est pas convaincu que tous les départements et bureaux aient entrepris d'appliquer les mesures relatives aux voyages en avion prévues par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de fournir des informations détaillées concernant l'incidence financière de la hausse du prix des billets sur les crédits alloués aux voyages au titre du compte d'appui dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2014/15 et dans les projets de budget à venir.**

56. Tout en reconnaissant que les dépenses réalisées par l'Organisation au titre des voyages sont susceptibles d'évoluer et d'augmenter, le Comité consultatif estime que, compte tenu des possibilités accrues de recours à d'autres moyens de communication et des réductions attendues en application des résolutions [65/268](#) et [67/254](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général n'aurait pas dû demander un montant aussi élevé au titre des voyages pour 2014/15, en particulier si l'on tient compte du montant de 700 300 dollars approuvé pour l'exercice 2013/14 qui ne sera pas nécessaire en 2014/15 ([A/68/782/Add.3](#), par. 32). Le Comité consultatif recommande donc, au paragraphe 57 ci-après, une réduction totale de 283 300 dollars. Le Comité encourage par ailleurs le Secrétaire général à s'employer plus activement à regrouper des réunions qui doivent se tenir au même endroit et à réduire au minimum le nombre de personnes devant entreprendre un même voyage ([A/68/782/Add.4](#), par. 37). De l'avis du Comité consultatif, la combinaison des voyages devrait être envisagée à la fois pour le personnel du Siège se rendant dans les missions de maintien de la paix et pour le personnel des missions se rendant au Siège, ainsi que dans le cadre d'activités régionales destinées à l'ensemble du personnel.

57. Lors de son examen des crédits demandés en vue de financer les voyages au titre du compte d'appui pour l'exercice 2014/15, le Comité consultatif a établi qu'il était possible de réduire les dépenses dans cinq départements et bureaux. **Il recommande que le montant de 9 859 900 dollars demandé au titre des voyages pour 2014/15 soit réduit de 283 300 dollars, selon les modalités suivantes :**

a) Département de l'appui aux missions : réduction de 109 000 dollars au Bureau du Secrétaire général adjoint; réduction de 32 000 dollars à la Division du budget et des finances des missions; réduction de 7 200 dollars à la Division du personnel des missions; réduction de 27 100 dollars à la Division du soutien logistique; réduction de 15 600 dollars à la Division de l'informatique et des communications (voir par. 101 ci-après);

b) Département de la gestion : réduction de 41 500 dollars au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (voir par. 110 ci-après);

c) Administration de la justice : réduction de 10 800 dollars au Bureau de l'aide juridique au personnel et réduction de 13 100 dollars au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (voir par. 138 et 139 ci-après);

d) Département de l'information : réduction de 12 000 dollars (voir par. 141 ci-après);

e) Département de la sûreté et de la sécurité : réduction de 15 000 dollars (voir par. 146 ci-après).

B. Département des opérations de maintien de la paix

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

*Transformation de 2 emplois de temporaire en postes
(résilience des organisations)*

58. Le Secrétaire général propose de transformer deux emplois de temporaire en postes [1 P-4 (spécialiste de la résilience des organisations) et 1 G(AC) (assistant administratif)] pour aider continuellement les missions à élaborer et mettre en œuvre les systèmes de gestion de la résilience, notamment en dispensant des cours de formation à l'intention des coordonnateurs dans les missions et en apportant une aide directe sur place (voir [A/68/742](#), par. 54 et 55).

59. Le Comité consultatif rappelle que, comme le Secrétaire général l'a indiqué aux paragraphes 21 et 41 de son rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation ([A/68/715](#)), le système a été intégralement mis en œuvre au Siège et on s'attachera désormais à l'appliquer dans les bureaux extérieurs, les commissions régionales, les missions du DOMP et du Département des affaires politiques ainsi que dans les institutions spécialisées, les fonds et les programmes du système des Nations Unies. En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session au plus tard, un rapport sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, qui rende compte notamment des mesures prises pour étendre le système aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales, aux missions du Département de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et aux institutions spécialisées et fonds et programmes du système des Nations Unies participants (voir résolution [68/247](#) B, sect. III, par. 7).

Le Comité consultatif est d'avis que, dans l'attente du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session au plus tard, et du résultat de son examen par l'Assemblée générale, les deux emplois en question [1 P-4 et 1 G(AC)] devraient continuer d'être financés au titre du personnel temporaire.

2. Bureau des opérations

Transfert de 1 poste de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie au Bureau du Sous-Secrétaire général

60. Le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie, précédemment affecté à l'appui à la MINUT, au secrétariat du Sous-Secrétaire général, le titulaire étant chargé d'améliorer les capacités de planification du Département et la coordination avec celui de l'appui aux missions sur les questions qui se posent en la matière, pour pouvoir présenter en temps utile au Conseil de sécurité des options et des conseils adéquats (voir [A/68/742](#), par. 87 et 88). **Le Comité consultatif est d'avis que la charge de travail associée aux différents processus de planification des opérations de maintien de la paix devrait être assumée par le Bureau du Sous-Secrétaire général avec le personnel disponible. En outre, comme les fonctions associées au poste étaient précédemment affectées à l'appui à la MINUT et que le mandat de la Mission a pris fin le 31 décembre 2012 (voir par. 15 du présent document), le Comité recommande qu'au lieu d'être transféré, le poste soit supprimé.**

Nouvelle équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSMA

61. Le Bureau des opérations comprend quatre divisions régionales (la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, la Division Asie et Moyen-Orient et la Division Europe et Amérique latine) qui recouvrent au total neuf équipes opérationnelles intégrées, dont une est proposée pour la MINUSMA (*ibid.*, par. 71). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans son rapport sur la mise en service des équipes opérationnelles intégrées ([A/65/669](#)), le Secrétaire général avait décrit la composition de ces équipes, et que la première avait été établie pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), mais que le DOMP a mené des examens périodiques des ressources de l'équipe en se fondant sur ses hypothèses stratégiques relatives aux besoins actuels et futurs, et compte tenu de l'environnement politique et opérationnel sur le terrain. Le Comité a également été informé que l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest avait assuré la planification initiale pour une opération de maintien de la paix au Mali et continuerait d'appuyer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), mais qu'elle ne pouvait pas faire face à l'importante charge de travail associée à la transition du Bureau des Nations Unies au Mali et de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la MINUSMA et à la poursuite du déploiement de celle-ci. Par conséquent, le DOMP conclut que, compte tenu de son mandat multidimensionnel, de sa complexité et de sa dynamique, la MINUSMA a besoin de disposer de sa propre équipe opérationnelle intégrée au siège. Le tableau 9 ci-dessous, qui comporte des informations sur les neuf équipes opérationnelles intégrées des quatre divisions régionales, a été présenté au Comité.

Tableau 9

<i>Équipe opérationnelle intégrée</i>	<i>Missions</i>	<i>Chef d'équipe</i>	<i>Spécialistes</i>
Division de l'Afrique I			
MINUAD	MINUAD	D-1	Couvrant une seule mission
MINUSS et FISNUA	MINUSS, FISNUA	D-1	Couvrant une seule mission
Division de l'Afrique II			
Grands Lacs	MONUSCO	D-1	Couvrant plusieurs missions
Afrique de l'Ouest	MINUL, ONUCI	D-1	Couvrant plusieurs missions
Mali	MINUSMA	D-1	Couvrant une seule mission
Division Asie et Moyen-Orient			
Asie	MANUA, UNMOGIP	D-1	Couvrant plusieurs missions
Moyen-Orient et Sahara occidental	MINURSO, FNUOD, FINUL, ONUST	D-1	Couvrant plusieurs missions
Division Europe et Amérique latine			
Europe	MINUK, UNFICYP	P-5	Couvrant plusieurs missions
Haïti	MINUSTAH	P-5	Couvrant plusieurs missions

62. Il est proposé de créer une équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSMA en transformant deux emplois de temporaire en postes (1 D-1 et 1 P-5) et en transférant trois postes de l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest (1 P-4) et de l'équipe opérationnelle intégrée pour Haïti [1 P-3 et 1 G(AC)] (ibid., par. 81 à 85; voir aussi annexes III et IV). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la transformation proposée des deux emplois de temporaire en postes (1 D-1 et 1 P-5) et le transfert proposé des trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] à l'équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSMA.**

3. Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Création de 3 nouveaux postes (Force de police permanente)

63. Il est indiqué dans le projet de budget que le tableau d'effectifs de la Force de police permanente à la BSLB, qui est financée au moyen du budget de la Base, comprend actuellement 40 postes (1 D-1, 3 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 2 SM et 2 GN) (ibid., par. 113). La Force de police permanente, bien que située à Brindisi, fait rapport à la Division de la police à New York. Il est proposé de supprimer trois postes de la Force de police permanente [1 P-4 (conseiller en matière de formation), 1 P-3 (fonctionnaire chargé de la réforme de la police) et 1 P-3 (enquêteur)] à la BSLB et de créer trois postes au sein du Bureau du Conseiller pour les questions de police de la Division de la police au siège (ibid., par. 119).

64. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations concernant notamment la création de la Force de police permanente, son transfert de New York à la BSLB, les raisons de la proposition actuelle et les futurs rôles et rattachements hiérarchiques des postes concernés, comme suit :

a) Dans sa résolution [60/1](#) du 16 septembre 2005, l'Assemblée générale s'est déclarée favorable à la constitution d'une force de police permanente qui permettrait à la composante police de nouvelles missions de maintien de la paix de démarrer leurs opérations et d'assister les missions en cours en leur dispensant conseils et services d'experts. Le DOMP a déployé la Force de police permanente en 2007;

b) Dans sa résolution [63/286](#) du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a approuvé le transfert de la Force de police permanente de New York à Brindisi, à la suite de la proposition du Secrétaire général d'étoffer la Force et de la transférer à la Base de soutien logistique pour optimiser son efficacité et son efficacité globales. Le transfert a été achevé en janvier 2010;

c) Dans sa résolution [64/270](#) du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a approuvé l'augmentation du nombre de postes de la Force de police permanente qui, de 27 au départ, est passé à 41; le Comité consultatif a recommandé la suppression d'un poste (voir [A/66/718/Add.15](#)), recommandation que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution [66/266](#) du 21 juin 2012;

d) D'après le Secrétaire général, depuis la création de la Force de police permanente en 2006, la Division de la police n'a cessé d'examiner les liens entre New York et Brindisi pour utiliser au mieux les ressources existantes afin d'améliorer la prise en compte des missions et de renforcer l'appui qui leur est fourni. Il a été proposé de supprimer les trois postes en matière de formation, de réforme de la police et d'enquêtes à la BSLB et de les créer au sein du DOMP car on a constaté que la Division avait besoin de conseils stratégiques spécialisés dans ces domaines au siège. Il n'existe pas à l'heure actuelle de poste, au sein de la Division de la police au siège, dont le titulaire soit spécialement chargé d'épauler le conseiller pour les questions de police pour ce qui est de l'appui à la police de l'État hôte dans les domaines de la formation, de la réforme de la police ou des enquêtes. En outre, les titulaires viendraient aussi renforcer sérieusement les capacités de planification du Bureau du Conseiller pour les questions de police et appuyer la prise en compte des activités de la Force de police permanente dans les activités stratégiques de planification préalable menées au siège, les activités de déploiement rapide et les activités interdépartementales;

e) Les titulaires continueraient de s'acquitter de leurs tâches initiales de « police permanente » s'agissant de démarrer des missions et d'appuyer les missions existantes en fournissant des conseils d'expert dans les domaines de la formation, de la réforme de la police et des enquêtes. Ils conserveraient leur rattachement hiérarchique actuel et continueraient de rendre compte au chef de la Force de police permanente, qui resterait leur premier notateur, le conseiller pour les questions de police restant leur deuxième notateur.

65. Le Comité consultatif s'est renseigné sur les taux de vacance de postes réels et moyens de la Division de la police et de la Force de police permanente à la BSLB depuis 2007 (voir tableau 10).

Tableau 10
Taux de vacance de postes de la Division de la police et de la Force de police permanente à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), de l'exercice 2007/08 à l'exercice 2013/14

(Pourcentage)

	2007/08		2008/09		2009/10		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 30 juin (moyenne)	Effectif réel au 31 janvier (moyenne)	Effectif réel au 31 janvier (moyenne)	
Division de la police	14,7	32,1	1,4	3,5	9,7	19,9	22,2	27,0	11,1	8,9	15,9	10,4	15,8	13,0
Force de police permanente	–	17,6	–	–	22,2	48,1	45,5	45,4	26,8	35,6	15,0	16,3	20,0	15,0

Remarque : Le symbole « – » représente un taux d'occupation des postes de 100 %. Pour l'exercice 2013/14, l'effectif réel étant celui existant au 31 janvier 2014, il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 janvier 2014.

66. Le Comité consultatif fait observer que le BSCI conduit une évaluation de la Force de police permanente pour l'exercice 2013/14 (voir par. 128 du présent document). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création proposée de trois postes (1 P-4 et 2 P-3) au sein de la Force de police permanente de la Division de la police au siège. Il pense cependant que le Secrétaire général devrait fournir une analyse plus détaillée du fonctionnement de la Force de police permanente à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au siège dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2015/16.**

Transformation de 1 emploi de temporaire en poste [1 P-4, spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique)]

67. Ayant demandé des informations sur les raisons pour lesquelles il faudrait un poste P-4 de spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique) au siège, le Comité consultatif a été informé que les connaissances spécialisées d'un expert en droit islamique étaient nécessaires au siège et dans les pays accueillant une mission de maintien de la paix où s'appliquent différents aspects du droit islamique. Il a également été informé du fait que, sur le terrain, le spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique) permettait aux missions de prendre pleinement en considération le contexte juridique national dans la mise en œuvre de leur mandat relatif à l'état de droit et qu'au siège, il appuyait les composantes justice des missions en donnant des conseils adaptés à chaque mission et en désignant les membres du personnel qui avaient une connaissance du droit islamique et pouvaient être déployés sur le terrain. En outre, la présence d'un spécialiste au siège facilitait la cohérence entre les missions en incorporant les aspects pertinents du droit islamique dans les documents directifs et les programmes de formation et en conduisant des activités de sensibilisation.

68. Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, qu'au cours des trois dernières années, le spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique) avait obtenu des résultats concrets, et qu'il avait notamment : a) été déployé dans un délai très bref pour diriger la composante état de droit de la MISNUS au moment de la création de la Mission, pendant quatre mois environ; b) participé à la planification

dans de nouvelles missions dans lesquelles certains aspects du droit islamique étaient pertinents, y compris en Libye, en République arabe syrienne, en Somalie et au Soudan du Sud; c) fourni des conseils et un appui réguliers à la MANUA et à la MINUAD [ainsi qu'à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)] sur certains aspects du droit islamique; d) établi des supports de formation pertinents sur la charia et des études de cas pour le programme de formation à l'état de droit du DOMP destiné aux spécialistes des affaires judiciaires dans les opérations de maintien de la paix; e) apporté des contributions sur certains aspects du droit islamique pour les documents d'orientation et les rapports établis par le Service consultatif du droit pénal et des affaires judiciaires; f) recensé des documents directifs appropriés sur les systèmes judiciaires islamiques et de justice de la charia, en vue de leur diffusion auprès de leurs pairs dans les opérations de maintien de la paix où sont appliqués certains aspects du droit islamique; g) dispensé des programmes de formation sur les principes généraux du droit islamique, notamment dans le cadre du programme de formation à l'état de droit (organisé deux fois par an); h) établi une liste d'experts de l'Islam et d'arabophones pouvant être consultés et déployés dans les missions où leur expertise et leurs connaissances seraient requises; i) organisé, en collaboration avec un partenaire international, deux ateliers pour les experts en droit islamique, le premier sur le droit islamique, l'état de droit et les opérations de paix internationales, et le second sur la charia, la justice pénale et la détermination des responsabilités dans les processus de transition arabes; j) conduit des activités de sensibilisation. **Le Comité consultatif prend note des activités menées par le spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique) au cours des trois dernières années et du fait que ces fonctions ont un caractère permanent. Il recommande d'approuver la transformation proposée de l'emploi de temporaire en poste P-4.**

C. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Présentation du budget et examen stratégique conjoint

69. Le Secrétaire général indique que les crédits concernant le BNUUA étaient demandés dans le projet de budget du Département des opérations de maintien de la paix pour 2013/14 et pour les exercices précédents. Néanmoins, en raison des multiples rattachements hiérarchiques du Bureau, il a été proposé de présenter le budget de celui-ci séparément, au titre du compte d'appui (voir [A/68/742](#), par. 45 à 47). Le Comité consultatif s'est enquis des incidences éventuelles que le fait que le BNUUA soit désormais considéré comme un bureau autonome sur le plan budgétaire pourrait avoir sur l'appui que celui-ci recevrait du Siège. Il a été informé que : a) le BNUUA jouissait d'un degré élevé d'autonomie et disposait de compétences spécialisées et de services d'appui administratif, notamment dans les domaines des ressources humaines, des finances, du budget, des achats, de la formation, de la logistique et des technologies de l'information et des communications; b) le Bureau partageait, en vertu d'un mémorandum d'accord, toute une gamme de services avec la Commission économique pour l'Afrique; et c) le Service administratif des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions et d'autres bureaux continuerait de fournir, comme par le passé, des services consultatifs et des services d'appui au Bureau. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que le budget du BNUUA soit présenté séparément.**

70. Le Secrétaire général indique également qu'en juin 2013, les Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et des affaires politiques ont procédé à un examen stratégique conjoint du mandat et des travaux du BNUUA, à l'issue duquel ils ont recommandé l'élaboration, en consultation avec la Commission de l'Union africaine, d'une stratégie commune visant à renforcer le partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les consultations tenues par le Bureau et les Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et des affaires politiques au sujet d'un plan de restructuration et de renforcement du Bureau se poursuivront jusqu'en 2014/15, l'accent étant mis sur la planification et la mise en œuvre d'un partenariat plus stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et sur le renforcement de l'encadrement intermédiaire et des capacités d'appui du Bureau ainsi que de son aptitude à fournir un appui de plus en plus important à l'Union africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 162).

71. Au cours de son examen du projet de budget du BNUUA, le Comité consultatif a également été informé que celui-ci devrait procéder à un certain nombre de changements pour parvenir à mettre en place un partenariat plus stratégique, et avait donc mis au point un plan de restructuration, que le Secrétariat s'apprêtait à présenter vers la fin de 2014 sous la forme d'un rapport du Secrétaire général sur le BNUUA. Ayant demandé des précisions, il a été informé que comme les bureaux et départements concernés en étaient encore au stade des consultations, il était trop tôt pour présenter un aperçu des éléments qui devraient être examinés dans le cadre du plan de restructuration.

72. Le Comité consultatif rappelle que le BNUUA, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/288, a pris la succession de quatre entités installées à Addis-Abeba et dotées de mandats distincts dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique et qu'il est devenu pleinement opérationnel en août 2011 (voir A/66/779, par. 69). Les quatre entités en question sont les suivantes : a) le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine; b) l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine; c) l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); et d) les fonctions administratives du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de la MINUAD.

Appui d'ensemble apporté au Bureau

73. Le Comité consultatif rappelle qu'en vertu d'un mémorandum d'accord, la CEA assure des services communs dans les domaines des finances, des voyages, des achats, des services médicaux, des transports et de la sécurité, et que, pour lui permettre de fournir plus facilement ces services, le Bureau a détaché à la Commission, selon que de besoin, jusqu'à six membres de son personnel chargés de proposer certains services (voir A/67/848, par. 85, et A/66/779, par. 71).

74. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations ci-après sur l'appui que d'autres bureaux et missions apportaient au BNUUA :

a) Le Département des affaires politiques était la principale entité à assurer des services d'appui concernant les questions politiques et de médiation ainsi que les questions liées à l'administration et à la gestion quotidiennes du Bureau, au sujet desquelles il tenait les Départements de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix régulièrement informés;

b) Les Départements de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix fournissaient au Bureau des orientations et un appui technique sur les questions relevant de leurs domaines de compétence, et entretenaient des contacts directs avec les services compétents du Bureau;

c) La MINUAD et le Centre de services régional d'Entebbe assuraient un certain nombre de services dans le domaine des achats, et la CEA traitait, pour le compte du BNUUA, la plupart des demandes d'achat qui n'étaient traitées ni par la MINUAD ni par le Centre, le Bureau ne s'étant pas vu déléguer de pouvoir en matière d'achats.

75. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu un tableau donnant un récapitulatif des rubriques budgétaires financées au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2014/15 et du budget du compte d'appui pour l'exercice 2014/15 (voir tableau 11). Les ressources prévues au budget ordinaire au titre du BNUUA pour l'exercice biennal 2014/15 sont présentées dans le projet de budget-programme pour cet exercice [A/68/6 (Sect. 3)] et s'élèvent à 2 008 800 dollars après actualisation des coûts. Ce montant doit permettre de financer le maintien de six postes (1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL) (1 954 500 dollars), le recours à un emploi de temporaire de chauffeur pour le Chef du Bureau (13 500 dollars), les frais de voyage du Chef du Bureau (19 000 dollars), les transports locaux (12 700 dollars) et les articles de papeterie et fournitures de bureau (9 00 dollars).

Tableau 11

Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : ressources inscrites au budget ordinaire de l'exercice biennal 2014/15 et ressources qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui pour l'exercice 2014/15

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Compte d'appui 2014/15</i>	<i>Budget ordinaire 2014-2015</i>
I. Postes	6 267,2	1 954,5
II. Autres objets de dépense		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	62,9	13,5
Voyages	327,5	19,0
Installations et infrastructures	113,8	9,1
Communications	267,6	–
Informatique	118,0	–
Fournitures, services et matériel divers	220,8	12,7
Total partiel (II)	1 110,6	54,3
Total (I et II)	7 377,8	2 008,8

Retard pris dans l'installation dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique

76. Le Comité rappelle qu'au moment de la création du BNUUA, il a exprimé le souhait que celui-ci travaille en étroite coordination avec la CEA, en soulignant

notamment qu'il devrait être installé dans le complexe de la Commission et devrait pouvoir faire appel à ses services d'appui (voir A/64/792, par. 22). Par ailleurs, le Comité souhaitait que davantage de détails soient donnés dans le projet de budget pour 2014/15 sur les services communs et l'éventuelle réduction des ressources nécessaires (voir A/67/848, par. 85). Le Secrétaire général indique que le Bureau continuera de veiller à ce que des gains d'efficacité soient obtenus grâce à l'application du mémorandum d'accord relatif aux services communs avec la CEA, et qu'il serait en mesure d'évaluer correctement les gains d'efficacité nets obtenus grâce à son installation dans les mêmes locaux que la Commission après son déménagement, provisoirement prévu pour le deuxième trimestre de 2014 (voir A/68/742, par. 161).

77. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau 12, qui donne un récapitulatif détaillé des coûts et des gains d'efficacité que devrait engendrer l'installation du Bureau dans les locaux de la CEA. Il a été informé que l'économie qu'il était prévu de réaliser après cette installation avait été prise en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15.

Tableau 12

Récapitulatif détaillé des coûts et des gains d'efficacité liés au regroupement dans les mêmes locaux

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût actuels par an</i>	<i>Coûts après la réinstallation</i>
Location de bureaux	246 240	–
Services communs pour le quatrième étage du bâtiment de la CEA	37 162	–
Services de sécurité	25 500	–
Services de nettoyage	12 700	–
Électricité et eau	9 450	–
Département de la sûreté et de la sécurité	12 000	12 000 ^a
Centre médical des Nations Unies	27 000	27 000 ^a
Services communs (à raison de 11,45 dollars par mètre carré pour les 2 430 m ² qui doivent être occupés par le Bureau (déduction faite du loyer, le Bureau faisant partie du Secrétariat)	–	113 800 ^a
Total	370 052	152 800

Note : Les services communs comprennent les coûts directs liés notamment à l'assurance des locaux, aux services collectifs de distribution, à l'exploitation et à l'entretien des locaux, aux travaux d'aménagement, aux fournitures et au matériel, et aux traitements du personnel chargé de la sécurité et de la gestion des installations.

^a En ce qui concerne les postes financés au moyen du compte d'appui, les dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité, au Centre médical des Nations Unies et aux services communs ont été inscrites au budget de l'exercice 2014/15.

78. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les coûts occasionnés par le retard pris dans l'installation dans les mêmes locaux que la CEA et a été informé que, sur la base de la nouvelle date d'installation prévue (juin 2014), les dépenses occasionnées étaient estimées à 284 440 dollars durant l'exercice 2013/14, comme il ressort du tableau 13.

Tableau 13
**Coûts résultant du retard pris dans l'installation du Bureau
dans les locaux de la CEA**

(En dollars des États-Unis)

Location de bureaux	246 240
Services de sécurité	25 500
Services de nettoyage	12 700
Total	284 440

79. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que : a) le retard pris dans l'achèvement du projet était dû à un manque de rigueur dans la planification, la gestion et la coordination du projet de la part du contractant et de ses sous-traitants; b) la question avait été renvoyée au Bureau des affaires juridiques, et l'Organisation s'efforcerait d'obtenir réparation pour le préjudice occasionné par ce retard, mais aucun règlement ne serait conclu jusqu'à ce que le projet soit achevé; et c) la construction du bâtiment était maintenant presque terminée. En outre, le Comité a été informé que, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 A, le Secrétaire général donnerait des informations sur les mesures prises pour remédier à ce retard dans son rapport annuel suivant sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux de la CEA, et que le BSCI avait également prévu d'inscrire un examen du projet dans son programme de travail pour l'exercice biennal 2014/15. **Le Comité consultatif note que le retard pris dans l'installation du BNUUA dans les locaux de la CEA a représenté un coût d'environ 284 440 dollars pour le Bureau au cours de l'exercice 2013/14. Le Comité reviendra sur la question de la responsabilité au moment où il examinera le rapport annuel du Secrétaire général sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux de la CEA.**

Voyages

80. Le Comité consultatif rappelle qu'il tient depuis deux ans des entretiens par visioconférence avec le BNUUA sur son projet de budget au titre du compte d'appui, et qu'il est satisfait de ces échanges (voir A/67/848, par. 87). Dans ce contexte, le Comité note que pour l'exercice 2014/15, un montant de 21 200 dollars est demandé au titre des voyages pour financer le déplacement de personnel au Siège afin d'assister aux séances consacrées au budget du compte d'appui et mener les consultations s'y rapportant (voir A/68/742, par. 171). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits demandés serviraient à financer les déplacements à New York que devaient effectuer le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de cabinet et le fonctionnaire d'administration pour présenter le budget du Bureau et tenir les consultations s'y rapportant. Compte tenu de la restructuration et du renforcement prévus du Bureau, on s'attendait à ce que des consultations préalables et une présence en personne soient nécessaires durant l'exercice 2014/15, sachant qu'on ferait usage de la visioconférence chaque fois que cela serait possible. **Le Comité consultatif souligne de nouveau que le Bureau doit mieux hiérarchiser ses priorités en matière de voyages, en mettant le plus possible à profit ses voyages au Siège (voir A/67/848, par. 87).**

81. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'en 2013, 56 voyages, d'un montant total de 128 492 dollars, avaient été financés par les contributions reçues au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix, et 29, d'un montant total de 78 128 dollars, avaient été financés par l'Union africaine.

Dotation en véhicules

82. Le Comité consultatif note qu'un montant de 139 900 dollars est demandé au titre des carburants et lubrifiants et de l'assurance responsabilité civile pour un parc de 25 véhicules hérités d'une mission de maintien de la paix dont le mandat est terminé (voir [A/68/742](#), par. 183). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après avoir reçu 46 véhicules de la MINUAD (anciennement Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée) en 2010, le BNUUA avait réduit à 25 le nombre de ses véhicules au cours de l'exercice 2011/12. En conséquence, les ressources imputées sur le compte d'appui pour les véhicules utilisés par le Bureau avaient été ramenées de 273 500 dollars pour l'exercice 2010/11 à 139 900 dollars pour l'exercice 2013/14. Le Comité a également été informé que, malgré son implantation à Addis-Abeba, qui était un lieu d'affectation famille autorisée, le Bureau exploitait un parc de 25 véhicules car il était vu comme une opération sur le terrain, la nature de ses activités impliquant des déplacements constants de personnel en mission dans la région et un important appui étant nécessaire pour transporter les personnalités en visite depuis l'étranger. Le BNUUA compte 22 spécialistes de la planification, qui collaborent dans leurs domaines de compétence respectifs avec leurs partenaires de l'Union africaine et se déplacent donc constamment entre le BNUUA et le Bureau de l'Union africaine. **Le Comité consultatif estime que les coefficients standard établis pour les missions de maintien de la paix ne devraient pas s'appliquer à la dotation en véhicules du BNUUA, celui-ci étant implanté à Addis-Abeba, qui est un lieu d'affectation famille autorisée. Sans préconiser de réduction du parc automobile du BNUUA (25 véhicules) au cours de l'exercice 2014/15, le Comité recommande qu'une fois installé dans les locaux de la CEA, le Bureau procède à un examen de sa dotation en véhicules en vue de rationaliser son parc et fasse figurer les conclusions de cet examen dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16.**

D. Département de l'appui aux missions

1. Division du budget et des finances des missions

Abandon de la dénomination « Service des budgets et des rapports sur leur exécution » en faveur de « Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources »

83. Le Secrétaire général propose d'abandonner la dénomination « Service des budgets et des rapports sur leur exécution » en faveur de « Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources ». Il indique que, si le Service continue de jouer un rôle essentiel dans l'établissement des projets de budget annuel pour les missions et des rapports sur leur exécution, la Division se concentre de plus en plus sur la gestion stratégique des ressources, sur la prestation de conseils stratégiques concernant les ressources nécessaires et sur le contrôle des dépenses des missions (voir [A/68/742](#), par. 214).

84. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création du Département de l'appui aux missions en 2007, les activités et les priorités de la Division du budget et des finances des missions avaient fait l'objet d'un certain nombre de changements significatifs. D'après le Secrétaire général, les derniers faits nouveaux que sont la réorganisation de la Division (voir la résolution [65/290](#)) et le passage du Département de l'appui aux missions à un rôle plus stratégique en application de la stratégie globale d'appui aux missions indiquaient que le moment était venu de changer le nom du Service des budgets et des rapports sur leur exécution et de l'appeler « Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources ». Il a été indiqué au Comité que le changement de nom du Service refléterait les changements déjà apportés au travail et à la structure de celui-ci, plutôt que des changements devant en découler.

85. Le Comité consultatif est d'avis que le nom actuel du Service des budgets et des rapports sur leur exécution rend bien compte de la nature et de la portée des activités du Service, tandis que l'appellation proposée, de Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources, ne serait pas d'une clarté équivalente. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver la proposition de changement du nom du Service.

Maintien de deux emplois de temporaire

86. Le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale avait approuvé, aux fins de la révision du système de remboursement des dépenses relatives au personnel en tenue et pour un an, deux emplois de temporaire [1 P-5 (spécialiste hors classe chargé de l'appui) et 1 G(AC) (assistant administratif)] au Bureau du Directeur de la Division afin de mener à bien une enquête sur ces dépenses pour l'exercice 2013/14, et qu'il est maintenant proposé de maintenir ces deux emplois de temporaire au sein de la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement de la Division (voir [A/68/742](#), par. 229 et 230).

87. La justification de cette proposition est donnée dans les paragraphes 219 à 222 du projet de budget, et comprend notamment les éléments suivants : a) le Groupe consultatif de haut niveau a recommandé que les données sur les dépenses relatives aux contingents et aux agents de police soient collectées et que les taux de remboursement soient examinés tous les quatre ans; b) l'ampleur et la complexité de ce travail donnent à penser qu'il devra se dérouler sur au moins deux ans; c) le nouveau système de remboursement au titre du personnel en tenue doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2014. La Section est aussi chargée d'administrer une enquête triennale sur les dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans sa résolution [67/261](#), l'Assemblée générale avait décidé de mettre en place à compter de juillet 2014 une formule révisée pour le remboursement des dépenses engagées au titre du personnel par les pays fournissant des contingents ou du personnel de police, qui comprendrait un certain nombre d'éléments complexes n'ayant pas été pris en compte jusque-là dans le calcul de ces remboursements. En outre, d'après le Secrétaire général, les tâches particulières confiées seraient amenées à évoluer par rapport à 2013/14, l'enquête sur les dépenses de personnel étant presque achevée, mais le Département de l'appui aux missions continuerait de s'acquitter d'importantes responsabilités supplémentaires découlant de l'introduction, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale, de la nouvelle formule de remboursement des dépenses engagées au titre du personnel, comprenant à la fois des tâches

administratives et des activités de représentation exigeant un travail de direction et des contacts avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police.

88. Le Comité consultatif a également été informé, après avoir demandé des précisions, que la Division allait conduire un examen global des procédures de remboursement existantes et obligatoires, tant relatives au personnel qu'au matériel appartenant aux contingents, dont l'objectif serait de regrouper les processus semblables, de rationaliser les activités et de dégager des ressources supplémentaires à affecter aux dépenses restantes à prévoir pour la nouvelle formule de remboursement des dépenses relatives au personnel engagées par les pays fournissant des contingents. L'examen pourrait mettre en évidence la nécessité de pérenniser les fonctions associées aux deux emplois de temporaire. Il a été indiqué au Comité que, si les deux emplois de temporaire [1 P-5 et 1 G(AC)] devaient être maintenus pendant plus d'un an, les attributions du titulaire du poste P-5 et des autres fonctionnaires travaillant sur la nouvelle formule de remboursement des dépenses relatives au personnel seraient réunies dans un groupe distinct relevant directement du Directeur de la Division. Des efforts seraient faits pour intégrer les tâches d'appui relatives aux remboursements au titre du personnel et au titre du matériel appartenant aux contingents, mais le Secrétariat s'attendait à ce qu'il faille maintenir deux unités administratives distinctes pour être sûr de les assurer de façon efficace et efficiente.

89. Le Comité consultatif note que, pour 2013/14, la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement compte 20 postes, répartis comme suit : Bureau du Chef (3 postes, sous la direction de 1 P-5), Groupe I (8 postes, sous la direction de 1 P-4) et Groupe II (9 postes, sous la direction de 1 P-4). Le Comité note également que les propositions du Secrétaire général pour 2014/15 représenteraient au total un ajout de quatre postes et emplois de temporaire au Bureau du Chef de la Section : en plus des deux emplois de temporaire [1 P-5 et 1 G(AC)], il est proposé que la Section gagne deux postes par transfert et par réaffectation (1 P-4 depuis le Bureau du Directeur et 1 G(AC) depuis la Section du développement des capacités) (voir par. 37 b) et 39 a) ci-dessus).

90. Le Comité consultatif comprend qu'une charge de travail supplémentaire découle de la modification des deux formules de remboursement des dépenses engagées au titre du personnel et du matériel appartenant aux contingents, pour la première année suivant la mise en œuvre de ces changements, mais il n'en reste pas moins d'avis que la charge de travail et les moyens de la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement devraient être examinés et présentés dans le cadre du projet de budget du compte d'appui pour 2015/16. Le Comité recommande que soient approuvés les deux emplois de temporaire [1 P-5 et 1 G(AC)]. Il note toutefois que, dans le projet de budget, le Secrétaire général propose que ces deux emplois de temporaire, qui ont été créés dans une unité administrative (le Bureau du Directeur) pour l'exercice 2013/14 soient « maintenus » dans une autre unité administrative (la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement) pour 2014/15. Le Comité est par conséquent d'avis que, dans les futurs projets de budget, le Secrétaire général devrait suivre la procédure normale, laquelle prévoit que les emplois de temporaire qui ne sont plus nécessaires dans une unité administrative doivent faire l'objet d'une proposition de suppression, accompagnée le cas échéant d'une proposition de création d'un nouvel emploi de temporaire dans une autre unité administrative.

2. Division du personnel des missions

Maintien d'un emploi de temporaire [1 P-4, maintenu à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)]

91. Il est proposé de maintenir l'emploi de temporaire de spécialiste des ressources humaines (P-4) pour l'appui à la MINUSMA pour une nouvelle période d'un an, le titulaire étant chargé de fournir un appui à la Mission pendant sa phase de démarrage, notamment en ce qui concerne les formalités d'entrée en fonctions pour le personnel tant civil qu'en tenue et pour l'administration des prestations (ibid., par. 244 et 245). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le critère retenu pour l'achèvement de la phase de démarrage d'une mission, pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, était l'obtention d'un taux d'occupation des postes de 80 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 70 % pour le personnel recruté sur le plan national. Il était prévu que la MINUSMA atteigne ces objectifs au cours du dernier trimestre de 2014.

92. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition visant à maintenir pour une année supplémentaire l'emploi de temporaire de classe P-4 pour l'appui à la MINUSMA dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Le Comité s'interroge toutefois sur la pertinence de la référence au critère d'achèvement de la phase de démarrage d'une mission pour ce qui est de la gestion des ressources humaines comme justification pour le maintien de cet emploi proposé pour une année supplémentaire en 2014/15. Il estime que le Secrétaire général doit veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement, comme l'Assemblée générale l'en a prié (voir résolution 66/264, sect. II, par. 21).

3. Division du soutien logistique

Reclassement de 1 poste de chef de la Section des transports aériens (P-5) en poste de chef du Service des transports aériens (D-1)

Changement du nom de la Section des transports aériens en Service des transports aériens

Transfert de la Section des transports aériens et de ses 20 postes du Service des transports stratégiques au Bureau du Directeur

93. Il est proposé que le poste de chef de la Section des transports aériens soit reclassé de P-5 à D-1, afin que le titulaire puisse assurer une gestion efficace des opérations aériennes à un niveau correspondant à l'ampleur des tâches confiées, à leur complexité et aux risques qu'elles comportent. En conséquence, la Section des transports aériens deviendrait le Service des transports aériens et dépendrait directement du Bureau du Directeur de la Division du soutien logistique (voir [A/68/742](#), par. 276). Les avantages attendus de ce reclassement, décrits au paragraphe 277 du projet de budget, comprennent notamment : une gestion plus efficace et efficiente de la complexité des opérations aériennes dans les missions de maintien de la paix; une amélioration de la gestion transfrontière et régionale de la flotte aérienne conformément à la stratégie globale d'appui aux missions; et une utilisation efficace des ressources grâce à de meilleures capacités de prévision, coordination et planification.

94. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus des justifications fournies dans les paragraphes 273 à 277 du projet de budget (A/68/742), cette proposition de reclassement s'expliquait par le recours soutenu et croissant aux transports aériens comme levier stratégique de l'exécution des mandats. En outre, les responsabilités afférentes au poste avaient sensiblement gagné en complexité et comprenaient en particulier la supervision de la plus grande flotte aérienne sous contrat, composée d'appareils à la fois militaires et civils, déployée à l'intérieur de plusieurs missions et coordonnée entre elles. Le Chef (D-1) basé au Siège serait chargé de définir les orientations stratégiques d'ensemble pour les opérations aériennes des Nations Unies et d'assurer un rôle de chef de file en donnant les orientations stratégiques voulues pour faire en sorte que toutes les parties prenantes du dispositif d'aviation du Département de l'appui aux missions, à savoir le Centre des opérations aériennes à Brindisi, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe et les missions, travaillent de concert de façon systématique et harmonisée.

95. S'agissant de la proposition consistant à faire de la Section un service, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que ce changement avait été proposé pour des raisons d'ordre à la fois opérationnel et de classement administratif : a) d'un point de vue opérationnel, la désignation s'imposait pour refléter plus exactement le cadre global et le niveau de responsabilité stratégique, de gestion et financière des tâches assurées au Siège concernant la gestion des opérations aériennes pour les missions; b) sur le plan administratif, le changement avait été recommandé pour faire correspondre le nom de la Section à la nomenclature des unités administratives dirigées par un fonctionnaire de la classe D-1.

96. Pour pouvoir se prononcer sur cette proposition de reclassement, le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet des attributions et responsabilités respectives de la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions au Siège, du Centre d'opérations aériennes stratégiques du Centre de services mondial à Brindisi et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional à Entebbe. Il a été informé que les attributions et responsabilités de la Section et des deux centres avaient été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les opérations aériennes de l'ONU (voir A/65/738, par. 31, 33 à 35 et 40 à 47). Le Comité formule des observations plus détaillées sur la gestion globale des opérations aériennes, y compris sur les attributions et responsabilités du Siège, de Brindisi et d'Entebbe en la matière, à la section II.F de son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782).

97. Le Comité consultatif note que les modifications proposées par le Secrétaire général posent un certain nombre de problèmes, relatifs notamment à la structure de la Division du soutien logistique et à la gestion globale des opérations aériennes des missions de maintien de la paix. Par exemple, si la proposition de transfert de la Section des transports aériens du Service des transports stratégiques au Bureau du Directeur de la Division du soutien logistique était approuvée en l'état, il ne resterait au sein du Service que la Section du contrôle des mouvements et la Section du transport de surface, ce qui aurait une incidence sur le rôle stratégique joué par ce service, lequel pourrait difficilement s'appeler Service des transports stratégiques en l'absence de la Section des transports aériens. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies par le Secrétaire général pour ses propositions concernant la Section des transports aériens.**

Le Comité recommande donc de ne pas approuver : a) le reclassement de P-5 à D-1 proposé pour le Chef de la Section des transports aériens; b) le changement d'intitulé proposé pour la Section; c) le transfert de la Section.

4. Division de l'informatique et des communications

Changement de nom de la Division de l'informatique et des communications en Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

98. Le Secrétaire général indique que, compte tenu du transfert de la Section de cartographie de la Division du soutien logistique à la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions approuvé pour 2013/14 dans la résolution 67/287, il est proposé de rebaptiser la Division de l'informatique et des communications, qui s'appellerait désormais Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des communications, pour en traduire les attributions étendues. La Section fournit des informations géospatiales pour faciliter la prise de décisions et répondre aux besoins opérationnels du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des opérations de maintien de la paix, gère le programme relatif aux systèmes d'information géographique des missions et apporte aux États Membres une assistance technique concernant les questions touchant aux frontières internationales (ibid., par. 295).

99. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section de cartographie avait été placée dans le Centre de situation en janvier 2005, puis au sein de la Division du soutien logistique avant d'être transférée à la Division de l'informatique et des communications le 1^{er} juillet 2013. À la lumière du transfert de la Section de cartographie de la Division du soutien logistique à la Division de l'informatique et des communications, il était désormais proposé de rebaptiser celle-ci et de l'appeler la Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des communications, pour en traduire les attributions élargies. **Compte tenu du regroupement des fonctions relatives au système d'information géographique à la Base de soutien logistique proposé par le Secrétaire général (A/68/727, par. 19 à 22) et des recommandations y relatives du Comité consultatif tendant à ce qu'il soit approuvé à titre expérimental (A/68/782/Add.8), le Comité recommande de ne pas approuver à ce stade la proposition de renommer la Division de l'informatique et des communications Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.**

100. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant la mise en service d'Umoja, le regroupement de la gestion des capacités géospatiales à l'échelle mondiale, la coopération régionale pour la fourniture de services liés à l'informatique et aux communications, les coûts des services informatiques et des télécommunications, et la stratégie informatique et télématique de l'ONU figurent dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782).

5. Crédits demandés au titre des voyages pour le Département de l'appui aux missions

101. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2014/15 pour le Département s'élèvent au total à 1 267 900 dollars, ce qui représente une diminution de 370 900 dollars ou 22,6 %. Toutefois, compte tenu du fait que les crédits

approuvés pour 2013/14 comprenaient un montant de 695 300 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables en 2014/15 (par exemple, celles relatives au Groupe de travail triennal sur le matériel appartenant aux contingents; voir tableau 8), les ressources demandées au titre des voyages pour 2014/15 sont en fait en augmentation de 324 400 dollars, soit 34 %. Le Comité consultatif recommande d'opérer une réduction globale d'un montant de 190 900 dollars, qui se répartit comme suit :

a) Bureau du Secrétaire général adjoint : un montant de 446 700 dollars est proposé pour 2014/15, en augmentation de 194 400 dollars, soit 77,1 %. L'augmentation des ressources demandées tient, entre autres, aux activités de l'Équipe d'appui opérationnel qui vient d'être créée (ibid., par. 208). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Équipe n'avait pas été prévue dans les crédits ouverts au titre des voyages pour 2013/14, qu'on estimait que ses dépenses pour 2013/14 s'élèveraient à 15 068 dollars, et qu'un montant de 171 400 dollars lui était consacré dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 au titre des voyages. **Le Comité consultatif recommande qu'un montant de 62 400 dollars soit approuvé pour l'Équipe d'appui opérationnel [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)], et que le montant proposé au titre des voyages pour le Bureau du Secrétaire général adjoint soit par conséquent réduit de 109 000 dollars;**

b) Division du budget et des finances des missions : le montant de 165 400 dollars proposé représente une diminution de 615 200 dollars (78,8 %), qui s'explique par le fait que les représentants des États Membres n'auront pas, contrairement à l'exercice précédent, à se rendre à New York pour les réunions du Groupe de travail triennal sur le matériel appartenant aux contingents, et que les frais de voyage demandés aux fins de l'enquête relative au système de remboursement des dépenses afférentes au personnel en tenue, pour lesquels des crédits avaient été ouverts au budget 2013/14, n'ont pas lieu d'être en 2014/15 (ibid., par. 238). Le Comité note que les crédits ouverts au titre des voyages pour la Division pour 2012/13 s'élevaient à 111 200 dollars et que les montants qui avaient été demandés au titre des voyages relatifs au Groupe de travail triennal étaient de 514 500 dollars (voir [A/67/756](#), par. 230). **Prenant le montant des crédits ouverts pour 2012/13 (111 200 dollars) comme base de calcul du montant à prévoir pour 2014/15, le Comité consultatif estime que les crédits au titre des voyages pour la Division pour 2014/15 ne devraient pas augmenter de plus de 20 % par rapport à 2012/13, c'est-à-dire ne pas dépasser 133 000 dollars. Il recommande donc de réduire de 32 000 dollars le montant de 165 400 dollars proposé pour 2014/15;**

c) Division du personnel des missions : un montant de 163 200 dollars est demandé, correspondant à une augmentation de 7 200 dollars, soit 4,6 %. Le Comité note que la participation à trois salons de recrutement axés sur l'emploi des femmes afin d'encourager des femmes à envisager de postuler à des fonctions d'appui aux missions coûterait 31 200 dollars (voir [A/68/742](#), par. 261). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant demandé était une estimation fondée sur les dépenses de voyage relatives à des salons de recrutement auxquels la Division avait participé en 2013/14, et que le montant effectif dépendrait des salons retenus pour 2014/15, qui seraient choisis à l'issue d'une analyse des lacunes dans les fichiers de candidats présélectionnés. **De l'avis du Comité consultatif, l'augmentation demandée au titre des voyages est mal justifiée, sachant en particulier que la Division ne dispose d'aucun plan clair concernant la participation à trois salons de recrutement axés sur l'emploi des femmes pour un coût de 31 200 dollars. Le Comité estime que les crédits au titre des voyages pour**

l'exercice 2014/15 devraient être maintenus au même niveau que pour 2013/14 (156 000 dollars). Le Comité recommande donc de réduire de 7 200 dollars le montant proposé au titre des voyages pour la Division pour 2014/15;

d) Division du soutien logistique : un montant de 310 100 dollars est demandé, représentant une augmentation de 27 100 dollars ou 9,6 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les nouveaux besoins pour 2014/15 comprenaient notamment des voyages liés à la mise en œuvre de la politique relative à l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (33 500 dollars) (visite à l'ONUCI et à la MINUL pour y procéder à des évaluations environnementales en coordination avec ces missions, conduite d'une inspection technique à la FINUL à la suite du perfectionnement des systèmes d'alimentation électrique qui y a été effectué, et visite à la Base de soutien logistique pour y promouvoir l'utilisation de technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'un voyage du Siège à la Base de soutien logistique pour promouvoir, dans un autre bureau des Nations Unies, l'utilisation de technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts, aussi recommande-t-il que soit réduit de 27 100 dollars le montant demandé au titre des voyages pour la Division pour 2014/15, et que les crédits au titre des voyages pour 2014/15 soient maintenus au niveau de 2013/14 (283 000 dollars);**

e) Division de l'informatique et des communications : l'augmentation du montant demandé (de 15 600 dollars, soit 9,3 %) s'explique principalement par les voyages au Centre de services régional pour valider les travaux de préparation effectués par les missions pour la mise en service du module ressources humaines d'Umoja-Extension et prendre des mesures correctives s'il y a lieu (ibid., par. 304). Un montant de 47 000 dollars est proposé pour des visites dans les centres de services mondial et régional, aux fins notamment de valider les travaux de préparation effectués par les missions pour la mise en service du module ressources humaines d'Umoja-Extension et prendre des mesures correctives s'il y a lieu, ainsi qu'un montant de 14 400 dollars pour des visites au Centre de services mondial aux fins d'évaluer l'efficacité des systèmes informatiques existants, de façon à mettre au point une stratégie d'optimisation de l'appui technologique fourni aux missions (ibid., par. 301). Le Comité formule d'autres observations sur la question des voyages dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782). **Le Comité consultatif estime que les visites aux centres de services mondial et régional devraient être combinées autant que faire se peut, et recommande que soit réduit de 15 600 dollars le montant demandé au titre des voyages pour la Division pour 2014/15, et que les crédits au titre des voyages pour 2014/15 soient maintenus au niveau de 2013/14 (166 900 dollars).**

E. Département de la gestion

Bureau du Secrétaire général adjoint

Secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel

102. Le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel examinent respectivement les demandes d'achat d'un montant supérieur à

500 000 dollars (200 000 dollars dans le cas des lettres d'attribution) et les propositions de liquidation de biens, qui concernent pour plus de 80 % les missions de maintien de la paix (ibid., par. 326). Cela étant, lorsqu'il a procédé à l'examen du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15, le Comité consultatif a été informé que le secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel tenait un registre général des demandes traitées, sans établir de distinction entre celles qui concernaient les opérations de maintien de la paix et celles qui concernaient les autres composantes de l'Organisation. Il lui a été indiqué que les opérations de maintien de la paix comptaient pour la majorité des demandes traitées par le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel et représentaient donc approximativement 80 % de leur volume de travail.

103. Le Comité consultatif note qu'il n'existe pas de données exactes sur le nombre de demandes relatives aux opérations de maintien de la paix qui ont été traitées par le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel ces dernières années et estime qu'il importe de disposer de cette information lors de l'examen des propositions du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à tenir le compte, dans le registre général du secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel, des demandes traitées qui ont trait aux opérations de maintien de la paix.**

Groupe du contrôle hiérarchique

104. Le Secrétaire général propose de reconduire l'emploi de juriste de classe P-3 (ibid., par. 335). Au paragraphe 333 de son rapport, il indique que le Groupe du contrôle hiérarchique a reçu, au cours de l'exercice 2012/13, 289 demandes de contrôle hiérarchique de la part de membres du personnel des opérations de maintien de la paix, ce qui représente environ un tiers du nombre total de demandes qui lui ont été adressées. S'étant enquis du nombre de demandes de contrôle hiérarchique concernant les opérations du maintien paix que le Groupe avait reçues au cours des quatre dernières années, le Comité consultatif a obtenu les renseignements qui figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 14

Demandes de contrôle hiérarchique adressées par des membres du personnel des opérations de maintien de la paix

	<i>Nombre total de demandes</i>	<i>Nombre de demandes concernant les opérations de maintien de la paix</i>	<i>Pourcentage de demandes concernant les opérations de maintien de la paix</i>
2010	427	90	21
2011	952	309	32
2012	837	333	39
2013	933	214	23

105. Le Comité consultatif a également été informé du fait que certaines décisions administratives étaient plus souvent contestées que d'autres dans le cadre des missions et que le non-renouvellement des contrats dû à la compression des effectifs

était un problème récurrent. En outre, la majorité des demandes de contrôle hiérarchique émanant des opérations de maintien de la paix portaient, entre autres, sur des questions de recrutement et d'évaluation.

106. Le Comité consultatif note qu'en application de la résolution [67/241](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général prévoit de procéder à une évaluation de la procédure formelle d'administration de la justice, y compris des ressources allouées au Groupe du contrôle hiérarchique, dont les conclusions seront présentées à l'Assemblée pour examen à sa soixante-neuvième session (voir [A/68/346](#), annexe II, par. 5 à 7).

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

107. Le Secrétaire général propose qu'un montant de 2 850 000 dollars soit affecté au recrutement de consultants à raison de 204 mois-personne pendant la première année d'application des normes IPSAS afin de garantir la conformité des opérations enregistrées avec ces normes. Ces consultants, qui interviendraient après l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes et l'essai « à blanc » réalisé dans les opérations de maintien de la paix, contribueraient également à la mise en application de documents directifs pour l'ensemble de l'Organisation et d'instructions portant sur telle ou telle unité administrative, et apporterait un appui à la mise en service d'Umoja en tant que système central permettant de garantir la conformité des opérations comptables et de la communication de l'information financière concernant les missions aux normes IPSAS. Ils appuieraient en outre la gestion du projet afin de veiller à ce que celui-ci se déroule comme prévu (voir [A/68/742](#), par. 376).

108. Le Comité consultatif constate, sur la base des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, que les progrès accomplis dans l'établissement des soldes d'ouverture, le renforcement du suivi de l'avancement des projets et la plus grande définition des responsabilités des hauts fonctionnaires des missions permettent plus raisonnablement d'escompter que des états financiers conformes aux normes IPSAS pourront être produits. Le Comité des commissaires aux comptes indique également que, pour faciliter la production d'états financiers conformes aux nouvelles normes, l'Administration doit régler plusieurs problèmes, notamment : a) adopter une convention comptable appropriée pour les stocks; b) valider la valeur des biens immobiliers obtenue par la méthode standard de valorisation; et c) adapter davantage les directives d'application des normes IPSAS aux besoins et exigences propres aux différentes missions (voir [A/68/5 \(Vol. II\)](#), résumé). Le Comité consultatif estime que le personnel de direction serait mieux placé que des consultants pour régler les problèmes relevés par le Comité des commissaires aux comptes. Il estime en outre qu'il faudrait avoir moins recours à des consultants pour appuyer les activités actuellement menées aux fins de l'application des normes IPSAS car c'est au personnel de direction qu'il incombe de donner davantage d'orientations stratégiques en la matière et il faut s'attendre à ce que l'application effective des normes contribue à renforcer encore les capacités en interne. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 10 %, soit 285 000 dollars, le montant que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget au titre des consultants.**

109. Au paragraphe 382 de son projet de budget (A/68/742), le Secrétaire général demande un montant de 51 500 dollars pour financer les frais de voyage des participants au séminaire sur la budgétisation à l'ONU organisé par la Division du financement des opérations de maintien de la paix au Centre de services régional. Au paragraphe 383, il demande également un montant de 41 500 dollars pour financer les voyages prévus en vue d'animer un atelier de cinq jours à l'intention des directeurs financiers des opérations de maintien de la paix.

110. Le Comité consultatif rappelle la proposition qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, tendant à ce que les missions, avec l'appui des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, examinent leurs besoins en ce qui concerne la composante civile de leur personnel aux fins, notamment, de regrouper certaines fonctions et structures et de réduire le nombre de sites (voir A/67/723, par. 57). Il rappelle également qu'il avait été proposé, dans plusieurs opérations de maintien de la paix, notamment la FINUL¹, la MINUK² et l'ONUCI³, de fusionner les sections des finances et du budget au cours des exercices 2013/14 et 2014/15 et de les placer sous l'autorité d'un seul et même chef de section. **Sachant que les fonctions liées aux finances et au budget tendent de plus en plus à être placées sous la responsabilité d'une seule section dirigée par un seul chef, le Comité consultatif estime que le séminaire sur le budget et l'atelier sur les finances devraient également constituer une seule et même activité de formation. Le Comité recommande que le montant de 41 500 dollars demandé pour financer les voyages prévus en vue d'animer un atelier de cinq jours à l'intention des directeurs financiers des opérations de maintien de la paix soit revu à la baisse.**

Bureau des services centraux d'appui

111. À la Section des achats de services et de matériel informatiques, il est proposé de reclasser un poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) en poste P-5 (Chef de la Section) dont le titulaire serait chargé de : a) faire face à l'alourdissement et à la complexification de la charge de travail résultant de l'accroissement du nombre, de la valeur et de la complexité des contrats; b) gérer des besoins transversaux d'origine géographique, institutionnelle et technique diverse; c) coordonner stratégiquement les besoins en matière de technologies et encadrer les services organiques dans l'action à mener pour les regrouper; d) obtenir des parties prenantes des pouvoirs qui lui permettent de lancer des appels à la concurrence susceptibles de se traduire par des économies et des gains d'efficacité afin que l'Organisation puisse mieux tirer parti des économies d'échelle; e) fournir suffisamment de moyens organisationnels en ce qui concerne les effectifs, le matériel informatique et les progiciels dans le but d'atténuer les risques opérationnels des missions de maintien de la paix.

112. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section comptait actuellement six postes d'administrateur, dont, au plus haut niveau, un poste P-4, et quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes). D'après le Secrétaire général, la Section gère des achats extrêmement complexes qui requièrent des compétences spécialisées et entraînent des dépenses élevées. Compte

¹ A/67/747, par. 53.

² A/67/700, par. 32.

³ A/68/758, par. 149.

tenu de cette contrainte, ainsi que de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré à l'échelle de l'Organisation et de la création récente de pôles informatiques, le Secrétaire général demande que le poste P-4 soit reclassé en poste P-5.

113. Le Comité consultatif a également été informé que la plupart des marchés passés dans le domaine de l'informatique visaient à répondre aux besoins tant du Siège que des opérations de maintien de la paix afin de réaliser des économies d'échelle et que l'on ne pouvait donc pas rendre compte avec précision de la part de la charge de travail concernant les seules opérations de maintien de la paix. Le tableau ci-après présente le volume total des activités de la Section des achats de services et de matériel informatiques ces trois dernières années.

Tableau 15

Volume des activités de la Section des achats de services et de matériel informatiques, 2011-2013

<i>Année</i>	<i>Contrats-cadres (valeur totale en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Contrats classiques (valeur totale en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Commandes (nombre total)</i>
2011	319 100	31 300	761
2012	248 400	80 300	603
2013	176 100	98 500	764

114. Le Comité consultatif constate qu'il n'y a pas eu d'augmentation notable du nombre ou de la valeur des contrats gérés par la Section ces trois dernières années. Le Comité recommande que le reclassement du poste de P-4 à P-5, proposé par le Secrétaire général, ne soit pas approuvé par l'Assemblée générale car il n'est pas clairement justifié.

Bureau de l'informatique et des communications

Services contractuels

115. Le Secrétaire général propose qu'un montant de 4 769 000 dollars soit alloué au Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion aux fins du financement de services contractuels visant à répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix, dont 2 796 700 dollars destinés à l'appui aux applications informatiques existantes et 1 972 000 dollars à la mise au point de nouvelles applications informatiques (voir [A/68/742](#), par. 518). Il indique également que les services contractuels sont assurés au Siège par 28 personnes (ibid., par. 519).

116. Au paragraphe 308 de son projet de budget ([A/68/742](#)), le Secrétaire général demande également un montant de 4 911 600 dollars pour la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions en vue de financer des services contractuels d'appui aux applications existantes qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix. Il indique également que les services contractuels sont assurés au Siège par 46 personnes (ibid., par. 312).

117. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût moyen plus élevé des services contractuels relevant du Bureau de l'informatique et

des communications par rapport à ceux destinés à la Division de l'informatique et des communications s'explique principalement par les raisons suivantes :

a) Le montant total demandé pour les services contractuels d'appui aux applications informatiques existantes, assurés par 46 personnes au sein de la Division de l'informatique et des communications, s'élève à 4 911 600 dollars, soit un coût mensuel moyen de 8 900 dollars par personne, et ne couvre que les dépenses de personnel. Celui demandé pour les services contractuels assurés par 30 personnes au Bureau de l'informatique et des communications se chiffre à 4 769 000 dollars et couvre non seulement le personnel, mais aussi les services d'appui aux infrastructures fournis au centre informatique auxiliaire (385 500 dollars) et à l'hébergement d'Inspira (430 200 dollars)⁴. Les services assurés par le Bureau se répartissent en deux catégories : a) l'appui aux applications informatiques existantes; et b) la mise au point de nouvelles applications informatiques. Le montant total demandé pour les premiers, fournis par 17 personnes, s'élève à 1 981 000 dollars, soit un coût mensuel moyen de 9 700 dollars par personne, et celui destiné aux seconds, assurés par 13 personnes, à 1 972 000 dollars, soit un coût mensuel moyen de 12 600 dollars par personne. L'écart constaté entre ces deux moyennes tient au fait que le personnel contractuel nécessaire pour mettre au point de nouvelles applications est plus qualifié et coûte donc plus cher;

b) Le montant demandé pour les services contractuels d'appui aux applications informatiques relevant du Bureau de l'informatique et des communications comprend le coût de certaines activités de mise au point qui sont inséparables des activités d'appui, car elles sont réalisées par le même personnel, ce qui explique que les dépenses du Bureau à ce titre soient supérieures à celles de la Division de l'informatique et des communications qui ne portent que sur l'appui aux applications informatiques existantes.

118. Le Comité consultatif, constatant que le coût mensuel moyen des services contractuels d'appui aux applications informatiques existantes est plus élevé de 800 dollars par personne pour le Bureau de l'informatique et des communications que pour la Division de l'informatique et des communications, estime que les montants demandés pour des services contractuels de même nature auxquels font appel, d'une part, le Bureau et, de l'autre, la Division doivent être équivalents.

119. Le Comité consultatif estime également que les renseignements fournis pour expliquer l'écart entre ces montants manquent de clarté et de transparence et recommande donc à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à lui donner des précisions à ce sujet. Faute de disposer de renseignements clairs et transparents, le Comité recommande que le montant demandé au titre des services contractuels relevant du Bureau de l'informatique et des communications soit réduit de 163 200 dollars, ce qui correspond à 800 dollars de différence par mois par personne pour 17 agents contractuels sur tout l'exercice.

⁴ Des 797 000 dollars demandés, au titre du budget, pour financer les services contractuels d'appui à Inspira, 366 800 dollars sont destinés au personnel contractuel et 430 200 dollars à l'hébergement du système et à d'autres formes d'appui.

F. Bureau des services de contrôle interne

120. Ayant demandé des précisions sur l'effectif du BSCI qui était financé au moyen du compte d'appui, le Comité consultatif a reçu le tableau 16 ci-après, qui indique tous les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Bureau pour 2013/14 et les lieux d'affectation correspondants.

Tableau 16

Postes et emplois de temporaire financés au moyen du compte d'appui au BSCI, pour 2013/14

Bureau	Lieu d'affectation	Nombre de postes	Nombre d'emplois de temporaire
New York	New York	32	1
Vienne	Vienne	–	12
Nairobi	Nairobi	–	2
Entebbe	Entebbe	12	4
MINUSTAH	Port-au-Prince	13	–
MINUL	Monrovia	7	6
UNSOA	Nairobi	3	1
ONUCI	Abidjan	6	5
MONUSCO	Kinshasa	12	–
MINUAD	Al-Fasher	10	–
FINUL	Naqoura (Liban)	9	–
MINUSS	Djouba	11	3
MINUSMA	Bamako	–	6
Total		115	40

1. Division de l'audit interne

Transformation de 6 emplois de temporaire en postes

121. Il est proposé de transformer en postes les six emplois de temporaire [1 P-5 (chef des auditeurs résidents), 3 P-4 (auditeur résident) et 2 P-3 (auditeur résident)] au Bureau de l'auditeur résident à la MINUSMA, lesquels ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/259 pour 2013/14 (ibid., par. 546 et 549). Selon le Secrétaire général, les fonctions du Bureau de l'auditeur résident à la MINUSMA ont un caractère permanent.

122. Ayant demandé pour quelles raisons il est proposé de transformer tous les emplois de temporaire à ce stade, le Comité consultatif a été informé que cette proposition était fondée sur une évaluation des risques effectuée par le BSCI et sur l'expérience que celui-ci avait avec d'autres missions, et que l'effectif d'auditeurs actuel (6 emplois de temporaire) était l'effectif minimal nécessaire pour s'occuper pendant trois ans des domaines présentant de hauts risques pour la MINUSMA, mission vaste et complexe. Il a été précisé que, si le mandat de la Mission était prorogé, ces ressources de base seraient nécessaires pour les trois prochaines années

au moins. Le BSCI a prévu d'effectuer en moyenne six audits par an, en se concentrant dans un premier temps sur la logistique et l'appui et, plus tard, sur les programmes de fond quand la Mission entrerait dans la phase de stabilisation. **Le Comité consultatif comprend bien que cet effectif est nécessaire pour mener des activités d'audit à la MINUSMA, mais il estime toutefois que, la Mission étant encore en phase de démarrage, ces six emplois de temporaire devraient être maintenus comme tels pour 2014/15 et être réexaminés avec le développement de la Mission.**

Transfert de 1 poste de New York à Entebbe

123. Il est proposé de transférer le poste de chef du Service de l'audit des activités de maintien de la paix (D-1) de New York au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe, afin de mieux gérer les activités d'audit interne de la MINUAD, de la MONUSCO, de la MINUSS, de la FISNUA et de l'UNSOA et d'Entebbe (ibid., par. 551 et 552). Ce transfert est proposé dans la perspective de la rationalisation des fonctions d'encadrement et d'appui du BSCI, l'Assemblée générale ayant récemment approuvé, pour l'exercice 2012-2013, un poste de sous-secrétaire général inscrit au budget ordinaire. Il est proposé que les fonctions de gestion de l'audit des opérations de maintien de la paix assurées à New York et celles des bureaux d'auditeur résident des missions au Moyen-Orient, en Afrique de l'Ouest et à Haïti soient assumées par le titulaire du poste de directeur (D-2) inscrit au budget ordinaire.

124. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme la complexité et la taille des missions de maintien de la paix s'étaient fortement accrues, le nombre d'auditeurs résidents avait augmenté aussi. Par conséquent, il fallait des effectifs d'encadrement supplémentaires pour superviser l'exécution des plans d'audit pour les opérations de maintien de la paix. Le titulaire du poste D-1 qu'il est proposé de transférer à Entebbe superviserait les activités de 34 membres du personnel des bureaux de l'auditeur résident à la MINUAD, à la MINUSS, à la MONUSCO et à l'UNSOA et à Entebbe, ainsi que les activités d'audit pour la FISNUA pour lesquelles la Division n'avait pas établi un bureau d'auditeur résident. Le Bureau de l'auditeur résident à Entebbe compte actuellement cinq auditeurs (P-4) et deux assistants d'audit (agents du Service mobile). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert du poste de chef du Service de l'audit des activités de maintien de la paix (D-1) de New York au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe, mais il estime que la nécessité d'avoir un poste de classe D-1 devrait être réexaminée en tenant compte du volume de travail du Bureau de l'auditeur résident à Entebbe et des responsabilités du chef du Bureau et faire l'objet d'un compte rendu dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2015/16.**

Audits thématiques consacrés aux achats

125. Ayant demandé des précisions sur les audits thématiques portant sur le domaine des achats, le Comité consultatif a été informé qu'en 2013, la Division de l'audit interne avait contrôlé : a) les opérations d'achat auprès de fournisseurs locaux à la MINUAD, à la MINUSS, à la MONUSCO, à l'ONUCI, à la MINUSTAH et à l'ONUST; b) les activités du Bureau régional d'achat à Entebbe, qui était chargé d'effectuer certaines opérations d'achat pour le compte des missions déployées en Afrique de l'Est et en Afrique centrale; c) les contrats d'approvisionnement en rations et certains contrats d'approvisionnement en

carburant passés par le Département de la gestion; et d) des éléments touchant à la gestion des achats et des marchés dans les audits de la gestion des carburants, de la gestion du parc automobile et du contrôle des mouvements. Il a été également informé que, étant donné l'étendue des opérations d'achat en 2013 et le temps qu'il fallait aux responsables pour appliquer les recommandations, il était prévu d'effectuer moins d'audits en 2014 qu'en 2013. Il a été expliqué au Comité consultatif que, comme dans le plan de travail axé sur les risques de la Division, les opérations d'achat étaient en général classées comme présentant un niveau de risque moyen ou élevé, le volume d'audits des opérations d'achats devrait en principe augmenter à nouveau en 2015.

2. Division de l'inspection et de l'évaluation

126. Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit s'inquiète de ce que l'effectif demandé pour la Division de l'inspection et de l'évaluation ne soit pas suffisant pour traiter tous les domaines à haut risque qui ont été recensés (voir [A/68/773](#), par. 19 à 21). Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit indique qu'il a examiné l'ensemble des ressources à la disposition de la Division et rappelé, comme il l'avait déjà observé, que celle-ci disposait de 23 postes pour évaluer des programmes financés au moyen du budget ordinaire (d'un montant total de 10,63 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011)⁵, mais qu'elle ne disposait que de trois postes pour les opérations de maintien de la paix (dont le montant total des dépenses était de l'ordre de 7,54 milliards de dollars pour l'exercice 2011/12). Le Comité consultatif indépendant a été informé que, malgré le problème posé par l'insuffisance des effectifs, le BSCI ne demandait pas de ressources supplémentaires.

127. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des cinq dernières années, le BSCI avait pris les mesures suivantes pour renforcer ses services d'inspection et d'évaluation :

a) Création et renforcement de la Division de l'inspection et de l'évaluation : la Division avait été créée en 2008 en transformant la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion. Dans sa résolution [62/236](#), l'Assemblée générale l'avait dotée d'un effectif supplémentaire et d'autres ressources pour lui permettre de faire son nouveau travail d'inspection et d'évaluation. En 2014, le poste de directeur adjoint de la Division (D-1) avait été supprimé afin de rationaliser les fonctions de direction et d'appui de la Division, bien que les ressources opérationnelles de la Division aient été maintenues étant donné l'effectif modeste de la Division (22 postes inscrits au budget ordinaire et 3 postes financés au moyen du compte d'appui), qui était établie seulement au Siège;

b) Adoption et affinement d'une méthode de planification des travaux d'évaluation basée sur les risques : en 2008, pour la première fois, la Division s'était appuyée sur une grille d'évaluation des risques pour choisir les thèmes à évaluer, en analysant 12 indicateurs directs de risque disponibles pour l'ensemble du Secrétariat. En 2013, elle avait élaboré son plan de travail en utilisant à la fois des informations sur les risques directs provenant de la Division de l'audit interne, une évaluation de la capacité de suivi et d'évaluation et une analyse des priorités

⁵ Y compris les contributions statutaires et volontaires, les intérêts créditeurs et les recettes diverses ou accessoires (voir [A/67/5 \(Vol. I\)](#), chap. V).

établies par l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

c) Amélioration de la qualité des évaluations et professionnalisation de l'évaluation au Secrétariat : dès sa création en 2008, la Division avait pris plusieurs initiatives, notamment l'élaboration d'un nouveau manuel d'inspection et d'évaluation, des méthodes types et des modèles pour la communication avec les entités examinées. En 2009, elle avait évalué la qualité de ses rapports établis durant l'exercice biennal 2008-2009, en menant une enquête auprès des parties prenantes et en les faisant examiner par un consultant externe. En 2013, elle avait révisé et amélioré encore sa procédure d'assurance de la qualité afin de renforcer la rigueur de ses travaux d'évaluation et d'inspection;

d) Formation et perfectionnement : la Division avait mis sur pied des ateliers consacrés aux compétences de base en matière d'évaluation et à diverses méthodes d'évaluation. Des fonctionnaires avaient également participé à des formations externes sur des types particuliers d'évaluation. Elle avait aussi organisé des séminaires internes sur des sujets très divers;

e) Évaluations externes : en 2012, le BSCI avait invité une équipe d'évaluation externe à étudier la manière dont la Division s'acquittait de ses fonctions pour le compte du Secrétariat de l'ONU. Cette évaluation avait donné lieu à quatre initiatives stratégiques visant à permettre à la Division de gagner en efficacité; ces initiatives ont progressé de manière satisfaisante.

128. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les rapports d'évaluation établis par la Division de l'inspection et de l'évaluation en 2013/14 et ceux prévus pour 2014/15 portaient sur les sujets suivants :

a) En 2013/14 : protection des civils; protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies; et Force de police permanente;

b) En 2014/15 : coopération entre les missions de maintien de la paix qui réduisent leurs effectifs ou sont en cours de reconfiguration avec les équipes de pays des Nations Unies; résultats des activités de renforcement des capacités de la police nationale menées par la Police des Nations Unies; cadres logiques pour l'évaluation de l'incidence des activités de maintien de la paix; et programmes de formation destinés à l'équipe de direction du Département des opérations de maintien de la paix.

129. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris également qu'aucun poste supplémentaire n'avait été demandé pour 2014/15, le BSCI souhaitant étudier toutes les possibilités de synergies entre la Division de l'inspection et de l'évaluation et ses autres composantes, en particulier la Division de l'audit, et évaluer tous les risques liés aux effectifs avant de demander des ressources en personnel supplémentaires. Par ailleurs, la Division de l'inspection et de l'évaluation avait pu mesurer tout l'avantage qu'il y avait à prendre en compte les résultats des évaluations des risques effectuées par la Division de l'audit interne et le plan de travail de celle-ci. Le Comité a été informé qu'il serait possible de créer davantage de synergies si la Division de l'audit interne coopérait aux audits de performance et audits des programmes en s'occupant de certaines questions comme les modalités de suivi et les aspects touchant à l'efficacité et à l'efficience de l'exécution du programme. Cette coopération permettrait à la Division de l'inspection et de l'évaluation de consacrer ses ressources limitées aux questions transversales névralgiques qui devraient être évaluées de manière globale.

3. Division des investigations

Création de 2 emplois de temporaire (P-3) au Bureau régional d'investigations de Vienne

130. Le Secrétaire général propose que deux emplois d'investigateur (P-3) soient créés au cours de l'exercice 2014/15 pour commencer à prêter appui à la MINUSMA, compte tenu de la taille de la Mission et du nombre de dossiers reçus (ibid., par. 555). Il est également proposé que ces deux emplois soient basés au Bureau régional d'investigations de Vienne, qui est chargé des investigations relatives aux missions de maintien de la paix géographiquement proches et dont les capacités d'investigation sont limitées ou inexistantes. Cette proposition découle des conclusions du projet pilote sur la structure de la Division des investigations que l'Assemblée générale a décidé de mener dans sa résolution 63/287, selon lesquelles il faut au moins trois enquêteurs pour constituer une équipe résidente viable dans une mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BSCI évaluerait la nécessité de créer un poste supplémentaire à la MINUSMA au cours de l'exercice 2015/16, une fois la Mission complètement déployée, en se fondant sur le nombre de nouveaux dossiers ouverts au Mali au cours des prochains mois. La fonction d'investigation étant par nature réactive, il était difficile à ce stade d'estimer si le nombre de dossiers justifierait la création d'un troisième emploi.

131. Dans le projet de budget, il est précisé que la Division des investigations ne dispose pas des effectifs nécessaires pour lui permettre d'appuyer la MINUSMA (ibid., par. 555). Le Comité consultatif rappelle qu'à la suite du rapport complet sur le projet pilote et sur la proposition de restructuration de la Division des investigations (voir A/67/756), l'Assemblée générale a approuvé 19 nouveaux postes (transformation d'emplois de temporaire en postes) et 32 emplois de temporaire (maintien de 27 emplois et création de 5) pour la Division au titre du compte d'appui pour l'exercice 2013/14 (voir résolution 67/287, annexes I et II). La nouvelle structure de la Division comprend un bureau à New York et des bureaux régionaux à Vienne et à Entebbe, ainsi que des bureaux d'investigateur résident dans cinq missions (MONUSCO, MINUSTAH, MINUL, MINUSS et ONUCI). Pour l'exercice 2013/14, le tableau d'effectifs de la Division comprend 24 postes et 32 emplois de temporaire, et il est proposé de reconduire ces derniers en 2014/15 (voir A/68/742, par. 556).

132. Le Comité consultatif a demandé si le BSCI avait envisagé d'affecter une partie du personnel des missions dont les effectifs étaient en cours de réduction pour qu'il prête main forte à la MINUSMA, et il a été informé qu'il était fréquent que des enquêtes continuent d'être ouvertes pendant la période de réduction des effectifs d'une mission. Les missions ainsi concernées devraient continuer de traiter un nombre d'affaires justifiant le maintien des effectifs d'investigation proposés. Par exemple, la MINUSTAH et la MINUL ont signalé avoir respectivement ouvert 4 et 11 affaires depuis juillet 2013 et comptent au total 8 et 11 affaires en cours d'enquête, y compris des affaires en souffrance.

133. Compte tenu de l'ensemble des capacités dont disposent actuellement la Division des investigations et les missions en phase de retrait et de consolidation, le Comité consultatif est d'avis que la Division devrait faire son possible pour les utiliser au mieux et recenser celles qui pourraient être redéployées pour prêter appui à la MINUSMA. Par conséquent, il recommande que l'Assemblée générale approuve un des deux emplois demandés par le Secrétaire général.

134. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les statistiques relatives au nombre d'enquêtes menées par la Division au cours des trois dernières années, y compris le nombre d'enquêtes ouvertes et terminées et le nombre de rapports publiés (voir tableau 17).

Tableau 17
Statistiques sur les enquêtes menées par la Division des investigations et les rapports publiés (2011-2013)

Année	Nombre d'enquêtes ouvertes	Nombre d'enquêtes terminées	Nombre de rapports publiés			Nombre total de rapports publiés
			Rapports d'enquête	Rapports de clôture	Rapports concernant le contingent	
2013	72	138	27	88	23	138
2012	69	94	27	42	25	94
2011	114	118	26	44	48	118

135. Ayant demandé des précisions au sujet des liens existant entre la Division des investigations et le Groupe Déontologie et discipline du Département des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé que le Groupe assurait la liaison entre la Division et le Département de l'appui aux missions dans le cadre du traitement des allégations de violations des normes de conduite par toutes les catégories du personnel de maintien de la paix et de la conduite d'enquêtes à ce sujet. Le Groupe sert également d'interlocuteur entre la Division et les États Membres, en vertu des dispositions du projet révisé de modèle de memorandum d'accord [voir A/61/19 (Part III)] concernant les fautes commises par des membres de contingents nationaux. Il tient à jour une base de données répertoriant les affaires transmises à la Division des investigations à des fins de gestion, ce qui facilite l'établissement de rapports destinés à divers destinataires, comme les rapports annuels à présenter à l'Assemblée générale.

G. Administration de la justice

1. Bureau de l'aide juridique au personnel

136. Le Secrétaire général propose qu'un emploi temporaire de juriste (P-3) soit créé au titre du compte d'appui pour le Bureau de l'aide juridique au personnel et affecté au Centre de services régional d'Entebbe. Le titulaire de l'emploi proposé serait chargé de conseiller le personnel des missions de maintien de la paix sur les recours formés contre des décisions administratives et sur les questions de discipline. Le Secrétaire général propose également que le montant prévu au titre des voyages du personnel du Bureau soit fixé à 10 800 dollars.

137. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 47 de sa résolution 67/241, l'Assemblée générale a décidé que le montant total des crédits accordés au Bureau de l'aide juridique au personnel serait maintenu à son niveau actuel jusqu'à ce qu'elle ait pris une décision au sujet d'un mécanisme de financement par le personnel. Par la suite, elle a décidé, au paragraphe 33 de sa résolution 68/254, que le financement du Bureau serait complété par une cotisation prélevée sur le

traitement des fonctionnaires qui le souhaitent, et que ce mécanisme serait mis en œuvre à titre expérimental du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Au paragraphe 34 de la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de suivre le montant des sommes dégagées grâce à ce mécanisme et l'a autorisé à engager, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, des dépenses ne dépassant pas ce montant, afin de financer les besoins supplémentaires du Bureau pendant la phase expérimentale de mise en œuvre du mécanisme.

138. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général a demandé des crédits supplémentaires au titre du Bureau de l'aide juridique au personnel avant d'avoir évalué si les sommes dégagées grâce au mécanisme de financement complémentaire seraient suffisantes, et que sa proposition de créer un emploi de temporaire au titre du compte d'appui va à l'encontre des instructions données par l'Assemblée générale dans ses résolutions relatives au Bureau. Le Comité recommande donc à l'Assemblée de ne pas approuver la création du poste temporaire de juriste à Entebbe pour le Bureau de l'aide juridique au personnel, ni les crédits supplémentaires demandés au titre des voyages et les autres objets de dépense correspondant à l'emploi de temporaire proposé.

2. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

139. Le Secrétaire général demande un montant de 167 000 dollars au titre des voyages pour le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour l'exercice 2014/15, ce qui représente une augmentation de 26 100 dollars ou 18,5 % par rapport à l'exercice 2013/14. Il explique cette augmentation par : a) l'augmentation de la demande de services de règlement des différends à l'amiable dans des lieux hors Siège éloignés de toute antenne régionale, l'Assemblée générale ayant demandé que ce mode de règlement des litiges survenant sur le lieu de travail soit privilégié dans un premier temps; et b) le renchérissement des tarifs aériens (voir [A/68/742](#), par. 620). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice 2014/15, les taux appliqués pour le calcul des tarifs aériens étaient supérieurs à ceux des années précédentes pour les destinations non concernées par les nouvelles règles relatives aux transports aériens et aux voyages, et que les déplacements de l'ombudsman seraient plus longs du fait du temps nécessaire pour régler les affaires complexes dans les missions. Le Comité a également été informé que 620 affaires relatives aux opérations de maintien de la paix avaient été reçues en 2012/13 et que le même nombre était prévu pour 2013/14. **Bien qu'il reconnaisse la nécessité de satisfaire aux demandes des bureaux des Nations Unies qui ne dépendent pas d'une antenne régionale du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, le Comité consultatif note que le nombre d'affaires traitées n'a pas augmenté. Par conséquent, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver une réduction de 13 100 dollars des crédits supplémentaires demandés au titre des voyages, d'un montant de 26 100 dollars, pour l'exercice 2014/15.**

H. Département de l'information

140. Le Secrétaire général demande un montant de 75 200 dollars au titre des voyages pour le Département de l'information pour l'exercice 2014/15, ce qui représente une augmentation de 23 900 dollars ou 46,6 % par rapport à la période en cours, dont 32 200 dollars sont destinés aux activités de planification des missions,

d'évaluation et de consultation et 43 000 dollars à la formation. Selon le rapport du Secrétaire général, l'augmentation des crédits demandés résulte de l'augmentation générale du prix des billets d'avion et du fait que les trois voyages prévus dans le cadre des activités de planification des missions, d'évaluation et de consultation pour l'exercice 2014/15 sont à destination de lieux d'affectation en Afrique alors que l'un des trois voyages prévus pour 2013/14 était à destination de la MINUSTAH (ibid., par. 684). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une ventilation des variations des montants demandés au titre des voyages dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2014/15 (voir tableau 8), qui montre que l'augmentation des crédits demandés ne résulte pas de l'augmentation du prix des billets d'avion. Le Comité note qu'au paragraphe 54 ci-dessus, le Secrétariat prévoit que, lorsque la destination des voyages proposés est différente de celle des voyages de l'exercice 2013/14, les variations résultant de l'augmentation du prix des billets d'avion ne peuvent être comparées. **Le Comité consultatif estime que le montant demandé au titre des voyages pour le Département de l'information n'est pas suffisamment justifié.**

141. Les crédits d'un montant de 43 000 dollars demandés pour les voyages au titre de la formation sont destinés à financer l'organisation d'un stage spécialisé d'une semaine au Centre de services régional d'Entebbe à l'intention de 30 fonctionnaires des missions et du Siège chargés des questions de maintien de la paix. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits demandés étaient destinés à financer le voyage de quatre fonctionnaires du Département de l'information à Entebbe dans le cadre du stage. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'envoyer quatre fonctionnaires du Siège à Entebbe et estime que le stage pourrait être assuré par un nombre inférieur de fonctionnaires du Siège et durer moins longtemps. Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver une réduction de 12 000 dollars du montant des crédits supplémentaires demandés au titre des voyages, d'un montant de 23 900 dollars, pour l'exercice 2014/15.**

I. Département de la sûreté et de la sécurité

Création de 1 poste au Siège

142. Il est proposé de doter le Bureau du Directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège d'un poste supplémentaire de spécialiste de la sécurité physique (P-4), dont le titulaire fournirait des services de coordination et une assistance stratégique aux missions de maintien de la paix. Il procéderait notamment à des évaluations, recommanderait des mesures de sécurité physique à mettre en place dans les installations des missions, donnerait des conseils, élaborerait des plans, des spécifications techniques et un programme de formation, et assurerait le contrôle systématique du respect des normes de sécurité physique (ibid., par. 696).

143. D'après le projet de budget : a) le tableau d'effectifs approuvé de la Division comprend cinq postes (1 P-3, 1 P-2 et 3 agents des services de sécurité) financés au moyen du compte d'appui; b) la Division est chargée de la gestion stratégique des opérations de sûreté et de sécurité du système des Nations Unies et détient l'essentiel des compétences en matière de sécurité physique; enfin, c) la Division est un « centre d'excellence » en matière de sécurité physique : elle fournit des orientations et élabore des concepts, des plans et des spécifications, ainsi que des

programmes de formation, tout en gérant les moyens nécessaires à l'échelle du système pour déployer une composante opérationnelle capable d'effectuer des évaluations spécifiques et d'aider, le cas échéant, à mettre en place les mesures proposées (ibid., par. 693 et 694).

144. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la gestion des questions de sécurité physique faisait partie des tâches essentielles incombant aux responsables des services de sûreté et de sécurité à travers le monde et constituait l'un des nombreux domaines auxquels s'intéressaient les conseillers pour les questions de sécurité du Bureau quand ils examinaient sur le terrain les conditions élémentaires de sécurité. Le Comité a également appris que, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, il pourrait être proposé à l'Assemblée générale de créer un groupe de la sécurité physique, financé au moyen d'un transfert de ressources du budget ordinaire et du compte cofinancé. Le Comité a été informé qu'aucun fonctionnaire ni aucun groupe du Département de la sûreté et de la sécurité n'exécutait les tâches devant être attachées au poste de spécialiste de la sécurité physique (P-4) dont la création est demandée.

145. Tout en soulignant qu'il importe de garantir des effectifs suffisants pour assurer la sûreté et la sécurité, notamment la sécurité physique, le Comité consultatif estime qu'à l'heure actuelle le Département de la sûreté et de la sécurité, dans le cadre de ses activités de base, se charge tout à fait normalement des questions de sécurité physique. L'examen de la demande de création du poste P-4 doit être mené parallèlement à l'examen de la proposition visant à créer un groupe de la sécurité physique qui figurera peut-être dans le projet de budget-programme pour 2016-2017. Par conséquent, le Comité recommande de ne pas approuver la création du poste de spécialiste de la sécurité physique (P-4) pour l'exercice 2014/15.

Voyages

146. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'établit à 778 900 dollars, soit une augmentation de 68 800 dollars (9,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2013/14. S'étant renseigné sur les possibilités de regrouper davantage de voyages en vue de réaliser éventuellement des économies, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant des voyages que le Département de la sûreté et de la sécurité prévoit d'effectuer à Brindisi et à Valence, seuls pourraient être regroupés les voyages aux fins de planification et d'évaluation des missions organisés par la Section de soutien aux opérations de paix, sous réserve que le calendrier des missions et les disponibilités des fonctionnaires du Siège le permettent. Les voyages à Brindisi et à Valence aux fins de formation ne peuvent être regroupés, car les formations ne portent pas sur les mêmes thèmes et sont dispensées par des personnes différentes. S'agissant des voyages auprès de l'ONUCI et de la MINUL, seuls pourraient être regroupés les voyages aux fins de planification et d'évaluation des missions effectués par la Section de soutien aux opérations de paix. Il n'est pas possible de regrouper les voyages aux fins de formation que le Groupe de l'appui aux missions prévoit d'effectuer auprès de ces deux missions, car elles ne partagent pas les mêmes besoins de formation en matière de sécurité. Les instructeurs du Groupe qui dispensent les cours peuvent ne pas être les mêmes selon le type de formation requise (les formations portent par exemple sur le maniement des armes à feu, les premiers secours et la réanimation cardiopulmonaire, ou sur l'utilisation de

la trousse médicale d'intervention d'urgence). Les autres voyages auprès de l'ONUCI et de la MINUL ont chacun leur but propre et relèvent de différents services du Département. Le Comité a été informé que les regroupements de voyages permettraient de réaliser 11 500 dollars d'économie. **Le Comité consultatif recommande une réduction des ressources d'un montant de 15 000 dollars, compte tenu des économies devant être obtenues par le regroupement de voyages de la Section de soutien aux opérations de paix et des autres économies pouvant être réalisées par le Département de la sûreté et de la sécurité.**

J. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

147. Le Secrétaire général propose de créer, au titre du compte d'appui, deux postes (1 D-1 et 1 P-5) à New York et un poste (P-4) à Genève. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Haut-Commissariat pour l'exercice 2013/14 comprend deux postes financés au moyen du compte d'appui : un spécialiste des droits de l'homme (P-3) au Groupe de l'appui aux missions de paix ou à la Section de l'appui aux missions de paix et des interventions rapides de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique, à New York, et un spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation de la Division de la recherche et du droit au développement, à Genève. Le Comité consultatif s'est vu communiquer, à sa demande, le nombre de postes de rang élevé du Haut-Commissariat financés au moyen du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires depuis 2005 (voir le tableau 18).

Tableau 18

Postes de rang élevé du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2005-2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SGA (BO)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG (BO)	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
D-2 (BO)	1	3	3	4	4	3	3	3	3	3
D-1 (BO)	4	6	6	7	9	9	9	10	10	10
D-1 (RxB)	–	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total	7	14	14	16	18	18	18	19	19	19

148. La création du poste de chef de service (D-1) avait déjà été proposée par le Secrétaire général à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le titulaire du poste assumerait des fonctions de direction et de représentation, et jouerait un rôle moteur dans la prise en compte des droits de l'homme dans les activités de planification des missions et d'appui opérationnel aux missions et dans les processus politiques sur les opérations de maintien de la paix auxquels participe le Haut-Commissariat, à New York (ibid., par. 732). Le titulaire du poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) qu'il est proposé de créer serait chargé d'épauler le chef du service et de superviser l'appui technique et opérationnel en matière de droits de l'homme que reçoivent le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les composantes droits de l'homme des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies, notamment dans les domaines de la planification stratégique et de l'exécution des politiques (ibid., par. 735).

149. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Haut-Commissaire avait décidé de demander la création à New York d'un service de l'appui aux missions de paix, ainsi que le transfert, à terme, de tous les postes du Groupe de l'appui aux missions de paix situés actuellement à Genève, qui seraient regroupés et intégrés au sein dudit service. D'après le rapport du Secrétaire général, l'effectif approuvé du Groupe de l'appui aux missions de paix se compose de cinq postes : quatre sont situés à Genève, trois [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] étant imputés au budget ordinaire et un (P-3) financé au moyen de contributions extrabudgétaires; le cinquième poste (P-3) est financé au moyen du compte d'appui et se trouve à New York (ibid., par. 730).

150. Le titulaire du poste de chef de service (D-1) qu'il est proposé de créer à New York exécuterait les activités suivantes : a) conseiller les hauts responsables sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le maintien de la paix; b) entretenir des échanges sur les mandats concernant les droits de l'homme avec les États Membres, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les hauts responsables des départements concernés de l'Organisation; c) les informer régulièrement de la situation dans les pays hôtes et des éventuelles mesures à prendre; participer à des travaux interdépartementaux de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix, notamment aux réunions du groupe directeur pour l'intégration et aux activités de préparation des missions intégrées; d) fournir des conseils sur les questions relatives aux droits de l'homme aux équipes opérationnelles intégrées du Département des opérations de maintien de la paix suivant les besoins (ibid., par. 733). D'après le rapport du Secrétaire général, par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général qui y est affecté, le Bureau de New York représente toutes les divisions aux réunions de haut niveau consacrées à la prise de décisions et à la planification stratégique se rapportant à l'appui aux missions de maintien de la paix, tout en s'acquittant parallèlement de ses autres responsabilités essentielles (ibid., par. 729). **Compte tenu des capacités actuelles du Bureau de New York, et étant donné qu'un poste de sous-secrétaire général, financé au titre du budget ordinaire, a été créé à New York lors de l'exercice biennal 2010-2011 afin de renforcer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Comité consultatif estime que les fonctions attachées au poste D-1 qu'il est proposé de créer doivent être prises en charge par l'effectif actuel du Haut-Commissariat et recommande donc de ne pas approuver la création dudit poste.**

151. Il est proposé également de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) au Service de l'Afrique de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique, à Genève, pour fournir un appui à la composante droits de l'homme de la MINUSMA, qui dispose d'un effectif approuvé de 73 postes. Ce spécialiste fournirait des directives techniques en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'exécution du volet droits de l'homme du mandat de la MINUSMA et de la protection des droits de l'homme, notamment des activités relatives à la protection des civils, il aiderait au respect de l'obligation de faire rapport au Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme, notamment en examinant les rapports sur les droits de l'homme et en conduisant des recherches destinées à contribuer aux travaux de la composante droits de l'homme, et il aiderait à l'élaboration des plans de travail (ibid., par. 741). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le poste permettrait de faciliter la prestation de services de conseil et d'appui au

Haut-Commissariat, au Département des opérations de maintien de la paix et à la MINUSMA en ce qui concerne l'application du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Mali et la mise en œuvre du volet droits de l'homme du mandat de la MINUSMA, d'élaborer des stratégies et des politiques qui régiraient les activités de la MINUSMA relatives aux droits de l'homme, de donner des conseils à la MINUSMA sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies, de transmettre les conseils techniques et les avis en matière de droits de l'homme formulés par les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, de coordonner les échanges avec les mécanismes des droits de l'homme du Haut-Commissariat, les organisations non gouvernementales internationales et les experts indépendants du Conseil des droits de l'homme sur le Mali, et de faire en sorte que la transmission d'informations concernant les droits de l'homme au Mali soit correctement et efficacement assurée. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa question, que les effectifs actuels des composantes droits de l'homme des autres missions de maintien de la paix en Afrique se répartissaient comme suit : 162 postes pour la MINUAD, 114 pour la MINUSS, 102 pour la MONUSCO, 73 pour l'ONUCI et 15 pour la MINUL. **Tout en recommandant d'approuver la création d'un emploi de spécialiste des droits de l'homme (P-4) pour le Service de l'Afrique de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique à Genève pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif estime que ledit emploi devrait porter davantage sur l'appui aux composantes droits de l'homme des nombreuses missions de maintien de la paix présentes dans la région.**

VI. Conclusion et recommandations

152. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande ce qui suit :

a) Postes nécessaires : i) approuver la création de 38 postes sur les 49 proposés, et ne pas en approuver 11 autres, dont 8 résultant de la transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 P-5, 4 P-4, 2 P-2 et 1 G(AC)] et 3 nouveaux (1 D-1 et 2 P-4) (voir plus haut par. 36); ii) ne pas approuver les deux reclassements proposés (voir plus haut par. 40 et 41); iii) supprimer un poste de P-5 (voir plus haut par. 38);

b) Objets de dépense autres que les postes : i) reconduire 97 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés par le Secrétaire général, en approuver 3 nouveaux et ne pas en reconduire 5 (voir plus haut par. 45); ii) ne pas approuver deux nouveaux emplois de temporaire (voir plus haut par. 46); iii) réduire d'un montant de 285 000 dollars les crédits demandés au titre des consultants (voir plus haut par. 52); iv) réduire d'un montant de 283 300 dollars les crédits demandés au titre des voyages (voir plus haut par. 57); v) réduire le montant des coûts standard et des autres dépenses se rapportant aux postes et emplois de temporaire dont le présent rapport ne recommande pas la création ou dont il recommande la suppression (242 500 dollars).

153. Les recommandations susmentionnées du Comité consultatif représenteraient une diminution de 6 317 300 dollars par rapport au projet de budget du Secrétaire général. Le projet de budget du compte d'appui pour 2014/15 serait ainsi ramené de 327 370 900 dollars à 321 053 600 dollars. Ce

montant englobe les ressources affectées aux postes, soit 211 023 100 dollars, les ressources non affectées à des postes, soit 89 154 300 dollars, les ressources affectées au projet de progiciel de gestion intégré, soit 20 054 700 dollars, et les ressources affectées à la sécurité des systèmes informatiques, soit 821 500 dollars.

154. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2012/13 et 2014/15 sont énoncées dans le rapport sur l'exécution du budget (voir [A/68/648](#), par. 13) et le rapport sur le budget (voir [A/68/742](#), par. 756). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :

a) De mettre en recouvrement un montant de 11 692 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) D'approuver les ressources demandées pour le compte d'appui au titre de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant est de 321 053 600 dollars;

c) D'affecter aux ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 le montant total des autres recettes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, soit 1 323 200 dollars, comprenant les intérêts créditeurs (451 700 dollars), les recettes diverses ou accessoires (141 300 dollars), l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (732 700 dollars) et les ajustements sur exercices antérieurs (2 500 dollars);

d) D'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 un montant de 838 800 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ([A/68/648/Add.1](#))
- Présentation du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/68/742](#))
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/68/773](#))
- Rapport du Secrétaire général présentant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix ([A/68/731](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget et le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/67/848](#))
- Résolutions [66/265](#), [67/286](#) et [67/287](#) de l'Assemblée générale

Annexe I

Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Compte d'appui : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	205 742,1	210 015,4	217 587,9	7 572,5	3,6
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	19 351,0	23 477,4	17 020,5	(6 456,9)	(27,5)
Consultants	4 925,8	6 264,7	4 920,3	(1 344,4)	(21,5)
Voyages	9 033,6	9 774,3	9 859,9	85,6	0,9
Installations et infrastructures	20 246,1	23 722,9	22 782,7	(940,2)	(4,0)
Communications	2 685,6	2 943,9	2 120,7	(823,2)	(28,0)
Informatique	15 846,0	16 001,1	15 884,8	(116,3)	(0,7)
Fournitures, services et matériel divers	14 517,5	16 557,3	16 317,9	(239,4)	(1,4)
Total partiel (II)	86 605,6	98 741,6	88 906,8	(9 834,8)	(10,0)
Total (I et II)	292 347,7	308 757,0	306 494,7	(2 262,3)	(0,7)
Umoja	37 337,6	18 668,8	20 054,7	1 385,9	7,4
Sécurité de l'information et des systèmes	–	–	821,5	821,5	–
Montant brut	329 685,3	327 425,8	327 370,9	(54,9)	(0,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	24 881,0	25 266,9	25 483,6	216,7	0,9
Montant net	304 804,3	302 158,9	301 887,3	(1 093,1)	(0,1)

Département des opérations de maintien de la paix : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	75 174,2	75 261,9	77 750,2	2 488,3	3,3
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	1 464,2	3 372,9	697,2	(2 675,7)	(79,3)
Consultants	380,4	484,0	484,0	–	–
Voyages	4 170,5	3 913,5	4 215,7	302,2	7,7
Installations et infrastructures	585,1	669,8	626,0	(43,8)	(6,5)
Communications	1 992,3	1 656,8	808,5	(848,3)	(51,2)
Informatique	7 340,7	1 991,6	1 862,0	(129,6)	(6,5)
Fournitures, services et matériel divers	973,3	1 153,0	1 143,0	(10,0)	(0,9)
Total partiel (II)	16 906,5	13 241,6	9 836,4	(3 405,2)	(25,7)
Total (I et II)	92 080,7	88 503,5	87 586,6	(916,9)	(1,0)

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 681,4	11 546,1	11 920,3	374,2	3,2
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	594,5	588,9	281,8	(307,1)	(52,1)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	476,7	425,9	555,3	129,4	30,4
Installations et infrastructures	562,4	669,8	626,0	(43,8)	(6,5)
Communications	1 990,3	1 656,8	808,5	(848,3)	(51,2)
Informatique	7 340,7	1 991,6	1 862,0	(129,6)	(6,5)
Fournitures, services et matériel divers	293,9	334,6	319,2	(15,4)	(4,6)
Total partiel (II)	11 258,5	5 667,6	4 452,8	(1 214,8)	(21,4)
Total (I et II)	21 939,9	17 213,7	16 373,1	(840,6)	(4,9)

Bureau des opérations

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 893,2	12 407,7	13 059,2	651,5	5,3
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	492,8	–	(492,8)	(100,0)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	791,6	679,8	705,6	25,8	3,8
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	791,6	1 172,6	705,6	(467,0)	(39,8)
Total (I et II)	12 684,8	13 580,3	13 764,8	184,5	1,4

Bureau des affaires militaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	25 270,1	23 872,9	24 105,8	232,9	1,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	158,0	584,0	–	(584,0)	(100,0)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	622,8	526,5	553,0	26,5	5,0
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	780,8	1 110,5	553,0	(557,5)	(50,2)
Total (I et II)	26 050,9	24 983,4	24 658,8	(324,6)	(1,3)

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	16 774,3	16 611,2	17 913,6	1 302,4	7,8
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	531,1	1 498,1	207,7	(1 290,4)	(86,1)
Consultants	21,7	–	–	–	–
Voyages	821,2	730,7	793,4	62,7	8,6
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	27,4	26,4	25,3	(1,1)	(4,2)
Total partiel (II)	1 401,4	2 255,2	1 026,4	(1 228,8)	(54,5)
Total (I et II)	18 175,7	18 866,4	18 940,0	73,6	0,4

Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 555,2	10 824,0	10 751,3	(72,7)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	180,6	209,1	207,7	(1,4)	(0,7)
Consultants	358,7	484,0	484,0	–	–
Voyages	1 458,2	1 550,6	1 608,4	57,8	3,7
Installations et infrastructures	22,7	–	–	–	–
Communications	2,0	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	652,0	792,0	798,5	6,5	0,8
Total partiel (II)	2 674,2	3 035,7	3 098,6	62,9	2,1
Total (I et II)	13 229,4	13 859,7	13 849,9	(9,8)	(0,1)

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	7 286,9	6 310,8	6 267,2	(43,6)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	–	62,9	62,9	
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	260,9	308,4	327,5	19,1	6,2
Installations et infrastructures	294,7	93,0	113,8	20,8	22,4
Communications	–	134,2	267,6	133,4	99,4
Informatique	–	129,9	118,0	(11,9)	(9,2)
Fournitures, services et matériel divers	439,8	417,3	220,8	(196,5)	(47,1)
Total partiel (II)	995,4	1 082,8	1 110,6	27,8	2,6
Total (I et II)	8 282,3	7 393,6	7 377,8	(15,8)	(0,2)

Département de l'appui aux missions : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	61 015,6	60 934,1	62 073,9	1 139,8	1,9
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	3 566,4	6 018,3	3 992,8	(2 025,5)	(33,7)
Consultants	149,9	786,1	25,0	(761,1)	(96,8)
Voyages	1 118,9	1 638,8	1 267,9	(370,9)	(22,6)
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	290,1	267,5	(22,6)	(7,8)
Informatique	–	5 336,5	5 319,8	(16,7)	(0,3)
Fournitures, services et matériel divers	9,7	1 327,8	84,0	(1 243,8)	(93,7)
Total partiel (II)	4 844,9	15 397,6	10 957,0	(4 440,6)	(28,8)
Total (I et II)	65 860,5	76 331,7	73 030,9	(3 300,8)	(4,3)

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	9 537,9	9 546,3	10 396,7	850,4	8,9
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	968,7	2 167,7	830,9	(1 336,8)	(61,7)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	280,5	252,3	446,7	194,4	77,1
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	1 249,2	2 420,0	1 277,6	(1 142,4)	(47,2)
Total (I et II)	10 787,1	11 966,3	11 674,3	(292,0)	(2,4)

Division du budget et des finances des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 415,0	11 031,1	11 136,7	105,6	1,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	540,2	341,7	(198,5)	(36,7)
Consultants	–	719,1	–	(719,1)	(100,0)
Voyages	111,2	780,6	165,4	(615,2)	(78,8)
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	1 302,8	–	(1 302,8)	(100,0)
Total partiel (II)	111,2	3 342,7	507,1	(2 835,6)	(84,8)
Total (I et II)	10 526,2	14 373,8	11 643,8	(2 730,0)	(19,0)

Division du personnel des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	14 770,6	15 223,2	15 093,9	(129,3)	(0,8)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	2 540,4	2 829,8	2 820,2	(9,6)	(0,3)
Consultants	39,6	36,0	25,0	(11,0)	(30,6)
Voyages	169,4	156,0	163,2	7,2	4,6
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	9,7	25,0	84,0	59,0	236,0
Total partiel (II)	2 759,1	3 046,8	3 092,4	45,6	1,5
Total (I et II)	17 529,7	18 270,0	18 186,3	(83,7)	(0,5)

Division du soutien logistique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	21 427,4	19 967,7	20 124,7	157,0	0,8
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	57,3	284,8	–	(284,8)	(100,0)
Consultants	110,3	31,0	–	(31,0)	(100,0)
Voyages	446,4	283,0	310,1	27,1	9,6
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	614,0	598,8	310,1	(288,7)	(48,2)
Total (I et II)	22 041,4	20 566,5	20 434,8	(131,7)	(0,6)

Division de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	4 864,7	5 165,8	5 321,9	156,1	3,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	195,8	–	(195,8)	(100,0)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	111,4	166,9	182,5	15,6	9,3
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	290,1	267,5	(22,6)	(7,8)
Informatique	–	5 336,5	5 319,8	(16,7)	(0,3)
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	111,4	5 989,3	5 769,8	(219,5)	(3,7)
Total (I et II)	4 976,1	11 155,1	11 091,7	(63,4)	(0,6)

Département de la gestion : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	37 079,1	37 484,4	38 542,3	1 057,9	2,8
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	5 567,4	6 732,8	5 294,1	(1 438,7)	(21,4)
Consultants	3 281,7	3 527,8	3 456,0	(71,8)	(2,0)
Voyages	1 813,6	1 715,6	1 713,1	(2,5)	(0,1)
Installations et infrastructures	19 195,2	22 702,4	21 679,4	(1 023,0)	(4,5)
Communications	501,1	595,9	501,8	(94,1)	(15,8)
Informatique	8 095,3	7 888,9	7 800,0	(88,9)	(1,1)
Fournitures, services et matériel divers	9 563,3	10 172,7	11 512,7	1 340,0	13,2
Total partiel (II)	48 017,6	53 336,1	51 957,1	(1 379,0)	(2,6)
Total (I et II)	85 096,7	90 820,5	90 499,4	(321,1)	(0,4)
Umoja	37 337,6	18 668,8	20 054,7	1 385,9	7,4
Sécurité de l'information et des systèmes	–	–	821,5	821,5	–
Total	122 434,3	109 489,3	111 375,6	1 886,3	1,7

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 588,6	1 458,7	1 743,4	284,7	19,5
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	398,1	558,5	170,3	(388,2)	(69,5)
Consultants	56,5	80,5	77,0	(3,5)	(4,3)
Voyages	169,1	135,3	131,3	(4,0)	(3,0)
Installations et infrastructures	19 081,6	22 702,4	21 679,4	(1 023,0)	(4,5)
Communications	501,1	595,9	501,8	(94,1)	(15,8)
Informatique	1 009,2	821,7	847,5	25,8	3,1
Fournitures, services et matériel divers	8 329,1	8 917,6	10 340,2	1 422,6	16,0
Total partiel (II)	29 544,7	33 811,9	33 747,5	(64,4)	(0,2)
Total (I et II)	31 133,3	35 270,6	35 490,9	220,3	0,6
Umoja	37 337,6	18 668,8	20 054,7	1 385,9	7,4
Total	68 470,9	53 939,4	55 545,6	1 606,2	3,0

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	15 017,5	15 106,9	15 169,8	62,9	0,4
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	1 333,9	1 742,2	1 573,1	(169,1)	(9,7)
Consultants	2 842,1	3 241,2	3 128,9	(112,3)	(3,5)
Voyages	498,0	467,3	511,3	44,0	9,4
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	944,9	847,6	671,5	(176,1)	(20,8)
Fournitures, services et matériel divers	209,8	253,2	247,2	(6,0)	(2,4)
Total partiel (II)	5 828,7	6 551,5	6 132,0	(419,5)	(6,4)
Total (I et II)	20 846,2	21 658,4	21 301,8	(356,6)	(1,6)

Bureau de la gestion des ressources humaines

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	7 063,9	6 943,2	6 897,2	(46,0)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	2 212,0	2 617,1	2 599,8	(17,3)	(0,7)
Consultants	29,2	6,5	6,5	–	–
Voyages	167,6	162,2	157,0	(5,2)	(3,2)
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	1 806,2	1 949,1	1 226,0	(723,1)	(37,1)
Fournitures, services et matériel divers	134,2	140,6	140,6	–	–
Total partiel (II)	4 349,2	4 875,5	4 129,9	(745,6)	(15,3)
Total (I et II)	11 413,1	11 818,7	11 027,1	(791,6)	(6,7)

Bureau des services centraux d'appui

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 253,5	11 848,5	12 619,2	770,7	6,5
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	1 239,4	1 262,9	402,6	(860,3)	(68,1)
Consultants	353,9	199,6	243,6	44,0	22,0
Voyages	669,8	663,7	631,3	(32,4)	(4,9)
Installations et infrastructures	113,6	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	77,0	79,0	66,5	(12,5)	(15,8)
Fournitures, services et matériel divers	890,2	861,3	784,7	(76,6)	(8,9)
Total partiel (II)	3 343,9	3 066,5	2 128,7	(937,8)	(30,6)
Total (I et II)	14 597,4	14 915,0	14 747,9	(167,1)	(1,1)

Bureau de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 155,6	2 127,1	2 112,7	(14,4)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	384,0	552,1	548,3	(3,8)	(0,7)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	309,1	287,1	282,2	(4,9)	(1,7)
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	4 258,0	4 191,5	4 988,5	797,0	19,0
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	4 951,1	5 030,7	5 819,0	788,3	15,7
Total (I et II)	7 106,7	7 157,8	7 931,7	773,9	10,8
Sécurité de l'information et des systèmes	–	–	821,5	821,5	–
Total	7 106,7	7 157,8	8 753,2	1 595,4	22,3

Bureau des services de contrôle interne

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	16 537,5	20 908,5	22 555,6	1 647,1	7,9
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	7 294,7	6 002,4	5 927,3	(75,1)	(1,3)
Consultants	283,1	362,5	333,5	(29,0)	(8,0)
Voyages	660,5	985,4	983,2	(2,2)	(0,2)
Installations et infrastructures	158,4	174,6	261,5	86,9	49,8
Communications	93,4	132,0	132,0	–	–
Informatique	193,0	416,5	575,2	158,7	38,1
Fournitures, services et matériel divers	156,7	225,9	198,3	(27,6)	(12,2)
Total partiel (II)	8 839,8	8 299,3	8 411,0	111,7	1,3
Total (I et II)	25 377,3	29 207,8	30 966,6	1 758,8	6,0

Cabinet du Secrétaire général

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	980,2	931,9	925,7	(6,2)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	120,3	101,2	100,6	(0,6)	(0,6)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	–	–	–	–	–
Installations et infrastructures	2,5	2,5	2,5	–	–
Communications	8,4	11,0	10,6	(0,4)	(3,6)
Informatique	11,9	13,0	14,8	1,8	13,8
Fournitures, services et matériel divers	1,0	4,4	4,6	0,2	4,5
Total partiel (II)	144,1	132,1	133,1	1,0	0,8
Total (I et II)	1 124,3	1 064,0	1 058,8	(5,2)	(0,5)

Administration de la justice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	–	–	–	–	–
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 321,8	3 113,1	3 025,0	(88,1)	(2,8)
Total partiel (II)	3 321,8	3 113,1	3 025,0	(88,1)	(2,8)
Total (I et II)	3 321,8	3 113,1	3 025,0	(88,1)	(2,8)

Bureau de l'aide juridique au personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	111,0	147,3	224,2	76,9	52,2
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	–	–	10,8	10,8	–
Installations et infrastructures	–	0,5	1,0	0,5	100,0
Communications	–	1,8	1,3	(0,5)	(27,8)
Informatique	–	1,5	0,7	(0,8)	(53,3)
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	111,0	151,1	238,0	86,9	57,5
Total (I et II)	111,0	151,1	238,0	86,9	57,5

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 275,8	1 212,9	1 626,6	413,7	34,1
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	364,8	305,3	–	(305,3)	(100,0)
Consultants	52,1	70,0	70,0	–	–
Voyages	134,5	140,9	167,0	26,1	18,5
Installations et infrastructures	–	–	–	–	–
Communications	9,6	9,6	7,2	(2,4)	(25,0)
Informatique	7,5	7,5	5,2	(2,3)	(30,7)
Fournitures, services et matériel divers	14,7	52,5	52,8	0,3	0,6
Total partiel (II)	583,2	585,8	302,2	(283,6)	(48,4)
Total (I et II)	1 859,0	1 798,7	1 928,8	130,1	7,2

Bureau de la déontologie

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	156,2	164,3	388,7	224,4	136,6
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	114,5	96,2	–	(96,2)	(100,0)
Consultants	744,5	962,0	485,9	(476,1)	(49,5)
Voyages	44,9	70,2	65,5	(4,7)	(6,7)
Installations et infrastructures	1,2	1,0	1,5	0,5	50,0
Communications	2,8	3,6	1,7	(1,9)	(52,8)
Informatique	6,8	3,7	5,6	1,9	51,4
Fournitures, services et matériel divers	29,8	12,0	12,0	–	–
Total partiel (II)	944,5	1 148,7	572,2	(576,5)	(50,2)
Total (I et II)	1 100,7	1 313,0	960,9	(352,1)	(26,8)

Bureau des affaires juridiques

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 756,0	3 067,6	3 047,2	(20,4)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	491,1	491,9	488,5	(3,4)	(0,7)
Consultants	34,1	55,3	55,3	–	–
Voyages	29,3	30,8	33,2	2,4	7,8
Installations et infrastructures	5,4	9,0	9,0	–	–
Communications	30,4	60,5	27,4	(33,1)	(54,7)
Informatique	95,3	91,7	82,4	(9,3)	(10,1)
Fournitures, services et matériel divers	3,5	8,9	8,9	–	–
Total partiel (II)	689,1	748,1	704,7	(43,4)	(5,8)
Total (I et II)	3 445,1	3 815,7	3 751,9	(63,8)	(1,7)

Département de l'information

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	497,6	628,6	624,5	(4,1)	(0,7)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	30,0	–	25,2	25,2	–
Consultants	–	17,0	10,6	(6,4)	(37,6)
Voyages	36,5	51,3	75,2	23,9	46,6
Installations et infrastructures	2,0	2,0	2,0	–	–
Communications	6,3	7,5	7,2	(0,3)	(4,0)
Informatique	39,4	34,4	36,9	2,5	7,3
Fournitures, services et matériel divers	1,1	5,7	2,0	(3,7)	(64,9)
Total partiel (II)	115,3	117,9	159,1	41,2	34,9
Total (I et II)	612,9	746,5	783,6	37,1	5,0

Département de la sûreté et de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 983,0	2 887,4	2 978,3	90,9	3,1
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	764,0	710,1	778,9	68,8	9,7
Installations et infrastructures	1,3	9,0	9,5	0,5	5,6
Communications	39,9	33,6	45,1	11,5	34,2
Informatique	55,8	77,6	51,7	(25,9)	(33,4)
Fournitures, services et matériel divers	2,8	14,0	3,8	(10,2)	(72,9)
Total partiel (II)	863,8	844,3	889,0	44,7	5,3
Total (I et II)	3 846,8	3 731,7	3 867,3	135,6	3,6

Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	226,6	209,1	207,7	(1,4)	(0,7)
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	–	–	–	–	–
Installations et infrastructures	0,3	0,5	0,5	–	–
Communications	1,4	2,1	2,3	0,2	9,5
Informatique	0,3	2,0	2,6	0,6	30,0
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel (II)	228,6	213,7	213,1	(0,6)	(0,3)
Total (I et II)	228,6	213,7	213,1	(0,6)	(0,3)

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	223,0	807,7	584,7	262,2
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	–	209,3	221,9	12,6	6,0
Installations et infrastructures	–	58,6	76,0	17,4	29,7
Communications	–	5,2	40,5	35,3	678,8
Informatique	–	6,3	9,9	3,6	57,1
Fournitures, services et matériel divers	–	50,0	50,0	–	–
Total partiel (II)	–	329,4	398,3	68,9	20,9
Total (I et II)	–	552,4	1 206,0	653,6	118,3

^a Inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe II

**Postes et emplois de temporaire financés au moyen
du compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2015,
par département et bureau**

Département ou bureau	Effectif approuvé					Effectif proposé 2014/15
	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	
Département des opérations de maintien de la paix						
Postes	425	428	428	440	432	448
Emplois de temporaire	11	24	23	8	17	2
Total partiel	436	452	451	448	449	450
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine						
Postes	–	57	57	57	54	54
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	57	57	57	54	54
Département de l'appui aux missions						
Postes	437	435	424	398	391	400
Emplois de temporaire	23	25	24	21	35	24
Total partiel	460	460	448	419	426	424
Département de la gestion						
Postes	223	228	228	236	233	241
Emplois de temporaire	45	44	48	42	41	33
Total partiel	268	272	276	278	274	274
Bureau des services de contrôle interne						
Postes	99	102	97	99	115	123
Emplois de temporaire	51	53	56	53	34	34
Total partiel	150	155	153	152	149	157
Cabinet du Secrétaire général						
Postes	5	5	5	5	5	5
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Total partiel	5	5	5	5	5	5
Bureau de l'aide juridique au personnel						
Postes	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire	–	–	–	1	1	2
Total partiel	–	–	–	1	1	2

Département ou bureau	Effectif approuvé					Effectif proposé 2014/15
	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies						
Postes	7	7	7	7	7	9
Emplois de temporaire	–	2	2	2	2	–
Total partiel	7	9	9	9	9	9
Bureau de la déontologie						
Postes	–	–	–	1	1	3
Emplois de temporaire	2	2	2	1	1	–
Total partiel	2	2	2	2	2	3
Bureau des affaires juridiques						
Postes	16	15	15	15	16	16
Emplois de temporaire	–	1	3	3	2	2
Total partiel	16	16	18	18	18	18
Département de l'information						
Postes	4	4	4	4	4	4
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Total partiel	4	4	4	4	4	4
Département de la sûreté et de la sécurité						
Postes	18	18	18	18	18	19
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Total partiel	18	18	18	18	18	19
Bureau de l'informatique et des communications^a						
Postes	12	12	12	14	14	14
Emplois de temporaire	10	11	3	3	3	3
Total partiel	22	23	15	17	17	17
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires						
Postes	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire	–	1	1	1	1	1
Total partiel	–	1	1	1	1	1
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme						
Postes	–	–	–	–	2	5
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	2	5

<i>Département ou bureau</i>	<i>Effectif approuvé</i>					<i>Effectif proposé</i>
	<i>2009/10</i>	<i>2010/11</i>	<i>2011/12</i>	<i>2012/13</i>	<i>2013/14</i>	<i>2014/15</i>
Compte d'appui, total						
Postes	1 246	1 311	1 295	1 294	1 292	1 341
Emplois de temporaire	142	163	162	135	137	101
Total	1 388	1 474	1 457	1 429	1 429	1 442

^a En application de la résolution [66/246](#) de l'Assemblée générale, le Bureau de l'informatique et des communications a été rattaché au Département de la gestion.

Annexe III

**Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui
aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**

<i>Proposition du Secrétaire général (A/68/742)</i>					
<i>Entité</i>	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Bureau du Chef de cabinet	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
	1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Total partiel	2				
Bureau des opérations					
Division de l'Afrique II	1	D-1	Chef d'équipe (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
	1	P-5	Spécialistes des questions politiques (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	2				
Bureau des affaires militaires					
Équipe opérationnelle intégrée	1	P-4	Officier de liaison (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Service de la planification militaire	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Service des opérations militaires en cours	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Total partiel	3				
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité					
Division de la police	1	P-4	Conseiller en matière de formation (Force de police permanente)	Création	–
	1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réforme de la police (Force de police permanente)	Création	–
	1	P-3	Enquêteur (Force de police permanente)	Création	–
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
	1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1

Proposition du Secrétaire général (A/68/742)

Entité	Nombre de postes proposés	Classe	Titre	Statut	Nombre d'années d'existence
Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
	1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Service de la lutte antimines	1	P-3	Administrateur de programme (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	9				
Total partiel, Département des opérations de maintien de la paix	16				
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Équipe d'appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali	1	P-5	Administrateur hors classe chargé de l'appui (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
	2	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
	1	G(AC)	Assistant administratif (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Équipe opérationnelle intégrée	1	P-4	Spécialiste de l'appui (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	5				
Division du budget et des finances des missions					
Service des budgets et des rapports sur leur exécution	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	1				
Division du soutien logistique					
Section des approvisionnements	1	P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Section du contrôle des mouvements	1	G(AC)	Assistant au contrôle des mouvements (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	2				
Division de l'informatique et des communications					
Section de l'appui aux communications et à l'informatique	1	P-4	Ingénieur des télécommunications (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	1
Total partiel	1				
Total partiel, Département de l'appui aux missions	9				

Proposition du Secrétaire général (A/68/742)

<i>Entité</i>	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Comité des marchés du Siège	1	P-4	Spécialiste du développement des capacités	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
	1	G(AC)	Assistant à la formation et à l'analyse	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
Total partiel	2				
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					
Trésorerie	1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transformation d'un emploi Supérieur de temporaire en poste	5
Total partiel	1				
Bureau des services centraux d'appui					
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
Division des achats	3	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (génie, logistique et véhicules)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	P-3	Spécialiste de la planification des locaux	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
Total partiel	5				
Total partiel, Département de la gestion	8				
Bureau des services de contrôle interne					
Division de l'audit interne					
Siège	1	P-4	Auditeur informatique	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
UNSOA	1	P-4	Auditeur résident	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	5
MINUSMA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	0,5
	3	P-4	Auditeur résident (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	0,5
	2	P-3	Auditeur résident (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	0,5
Total partiel	8				
Total partiel, Bureau des services de contrôle interne	8				

Proposition du Secrétaire général (A/68/742)

<i>Entité</i>	<i>Nombre de postes proposés</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Siège	1	P-4	Chargé des dossiers	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
	1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire en poste	4
Total partiel	2				
Total partiel, Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	2				
Bureau de la déontologie					
	1	P-5	Déontologue spécialiste des règles et normes à appliquer par les fournisseurs	Création	–
	1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi Supérieur de temporaire en poste	à 5
Total partiel	2				
Total partiel, Bureau de la déontologie	2				
Département de la sûreté et de la sécurité					
Division des services de sûreté et de sécurité du Siège					
Groupe de la sécurité des locaux	1	P-4	Spécialiste de la sécurité des locaux	Création	–
Total partiel	1				
Total partiel, Département de la sûreté et de la sécurité	1				
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations hors siège et de la coopération technique					
Groupe de l'appui aux missions de paix (Siège)	1	D-1	Chef de service	Création	–
	1	P-5	Spécialiste des droits de l'homme (hors classe)	Création	–
Service de l'Afrique (Genève)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (MINUSMA)	Création	–
Total partiel	3				
Total partiel, Haut- Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	3				
Total	49				

Récapitulatif

Nouveaux postes	8
Transformation d'emplois de temporaire en postes pour la MINUSMA	22
Transformation en postes d'emplois de temporaire existant depuis quatre ans ou plus	19
Total partiel, emplois de temporaire transformés en postes.	41
Total	49

Annexe IV

Restructuration, transferts, réaffectations et reclassements ou déclassements de postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015^a

Restructuration

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des opérations : modification du nom du Groupe de la préparation intégrée des missions (Bureau du Sous-Secrétaire général), qui devient Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées

Division de l'Afrique II-Équipe de coordination et de planification pour la Somalie : transfert de l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie et de ses quatre postes [1 D-1 (administrateur général), 1 P-4 (spécialiste des questions politiques), 1 P-3 (spécialiste des questions politiques), 1 G(AC) (assistant d'équipe)] au Bureau du Directeur de la Division Afrique I

Département de l'appui aux missions

Division du budget et des finances des missions : modification du nom du Service des budgets et des rapports sur leur exécution, qui devient Service de l'appui stratégique à la dotation en ressources

Division du soutien logistique :

Service des transports stratégiques/Section des transports aériens : transfert de la Section des transports aériens et de ses 20 postes [1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] au Bureau du Directeur et transformation de la Section en Service des transports aériens, compte tenu de la proposition de reclassement d'un poste P-5 en poste D-1

Service de l'appui stratégique/Section du génie : création d'un Groupe de la gestion des déchets rattaché à la Section du génie

Division de l'informatique et des communications : modification du nom de la Division, qui devient Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des communications

Transferts internes

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des opérations :

Division de l'Afrique II (Équipe opérationnelle intégrée Afrique de l'Ouest) : transfert de 1 poste P-4 (spécialiste des questions politiques) à l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali

^a Comme proposé par le Secrétaire général dans son rapport [A/68/742](#).

Division Europe et Amérique latine (Équipe opérationnelle intégrée pour Haïti) : transfert de 2 postes [1 P-3 (spécialiste des questions politiques) et 1 G(AC) (assistant d'équipe)] à la Division de l'Afrique II (Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali)

Division Asie et Moyen-Orient (Équipe opérationnelle intégrée Asie) : transfert d'un poste P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] au Bureau du Sous-Secrétaire général

Département de l'appui aux missions

Bureau du Secrétaire général adjoint : Équipe d'appui stratégique : transfert de 1 poste P-3 (administrateur de programmes) à la Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête

Division du budget et des finances des missions :

Bureau du Directeur/secrétariat : transfert de 1 poste P-4 (fonctionnaire des finances) à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement

Bureau du Directeur : transfert de 1 poste P-3 (fonctionnaire des finances) à la Section du développement des capacités du Service des budgets et des rapports sur leur exécution

Bureau des services de contrôle interne

Division de l'audit interne/Service de l'audit des activités de maintien de la paix (Siège) : transfert de 1 poste D-1 (chef de service) au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe

Division de l'audit interne/Bureau de l'auditeur résident (MINUSTAH) : transfert de 1 poste P-4 (auditeur résident) au Bureau de l'auditeur résident (UNSOA)

Réaffectations

Département de l'appui aux missions

Division du budget et des finances des missions : Service des budgets et des rapports sur leur exécution/Section du développement des capacités : réaffectation de 1 poste [G(AC)] (assistant informaticien) à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement et transformation en poste d'assistant administratif

Division du soutien logistique : Section des opérations logistiques : réaffectation de 1 poste P-4 (logisticien) à la Section du génie du Service de l'appui stratégique et transformation en poste de spécialiste de la gestion des déchets

Reclassements

Département de l'appui aux missions

Division du soutien logistique : Service des transports et des mouvements/Section des transports aériens : reclassement de 1 poste P-5 (chef de la Section des transports aériens) à D-1 (chef du Service des transports aériens)

Département de la gestion

Bureau des services centraux d'appui : Bureau du Sous-Secrétaire général/Division des achats/Section de l'appui aux communications et à l'informatique : reclassement de 1 poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) à P-5 [chef de la Section des achats (communications et informatique)]

Annexe V

Emplois de temporaire à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Vue d'ensemble

	Effectif autorisé 2013/14 ^a	Emplois de temporaire supprimés	Emplois de temporaire transformés	Nouveaux emplois de temporaire	Effectif proposé 2014/15	Variation
Département des opérations de maintien de la paix	17	(2)	(13)	–	2	(15)
Département de l'appui aux missions	35	(2)	(9)	–	24	(11)
Département de la gestion	44	(1)	(8)	1	36	(8)
Bureau des services de contrôle interne	40	–	(8)	2	34	(6)
Cabinet du Secrétaire général	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'aide juridique au personnel	1	–	–	1	2	1
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	2	–	(2)	–	–	(2)
Bureau de la déontologie	1	–	(1)	–	–	(1)
Bureau des affaires juridiques	2	–	–	–	2	–
Département de l'information	–	–	–	–	–	–
Département de la sûreté et de la sécurité	–	–	–	–	–	–
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–	–	–	1	–
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	–	–	–	–	–	–
Total	143	(5)	(41)	4	101	(42)

^a Y compris 28 emplois de temporaire approuvés en 2013/14 pour la MINUSMA en application de la résolution 68/259 de l'Assemblée générale.

Emplois qui ne seront pas reconduits en 2014/15

	Nombre	Classe	Titre
Département des opérations de maintien de la paix			
Bureau des affaires militaires	(1)	P-4	Spécialiste de la planification
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité/Division de la police	(1)	P-3	Spécialiste des activités de police
Département de l'appui aux missions			
Bureau du Secrétaire général adjoint	(1)	D-1	Chef d'équipe
Bureau du Secrétaire général adjoint	(1)	P-3	Spécialiste de la planification
Département de la gestion			
Bureau de l'informatique et des communications/ Service de la gestion des ressources	(1)	P-4 ^a	Chef de projet (progiciel de gestion de la relation client pour la gestion du matériel appartenant aux contingents)
Nombre total d'emplois de temporaire non reconduits	(5)		

^a Remplacé par un emploi de temporaire (P-4) destiné au projet de gestion des rations.

Emplois de temporaire proposés, par entité

<i>Proposition du Secrétaire général (A/68/742)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois de temporaire^a</i>	<i>Personne-mois^b</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département des opérations de maintien de la paix						
Bureau du Secrétaire général adjoint	–	4 mois	3 P-3	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Reconduction	–
Service administratif	–	4 mois	3 G(AC)	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Reconduction	–
Total partiel	–	–				
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité						
Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	–	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction	3
Total partiel	1	–				
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation						
Service des politiques et des meilleures pratiques	1	–	P-4	Coordonnateur (protection des civils)	Reconduction	3
Total partiel	1	–				
Total partiel, Département des opérations de maintien de la paix	2	–				
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine						
	–	4 mois	1 P-3	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Création	–
	–	4 mois	1 GN	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Création	–
Total partiel, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	–	–				
Département de l'appui aux missions						
Bureau du Secrétaire général adjoint						
Équipe du Siège chargée de l'appui à l'UNSOA	1	–	P-5	Administrateur hors classe chargé de l'appui	Reconduction	4
	1	–	P-4	Administrateur chargé de l'appui	Reconduction	4
	1	–	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction	4
Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	1	–	D-1	Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)	Reconduction	4
Total partiel	4	–				

<i>Proposition du Secrétaire général (A/68/742)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois de temporaire^a</i>	<i>Personne-mois^b</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Division du budget et des finances des missions						
Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	–	P-5	Administrateur de programme (hors classe) (enquête sur les dépenses relatives aux contingents)	Reconduction	1
	1	–	G(AC)	Assistant administratif (enquête sur les dépenses relatives aux contingents)	Reconduction	1
Total partiel	2	–				
Division du personnel des missions						
Section Afrique II	1	–	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSMA)	Reconduction	1
Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information	1	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Reconduction	Supérieur à 5
Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion des groupes professionnels)	Reconduction	5
	4	–	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (gestion des groupes professionnels)	Reconduction	5
Total partiel	18	–				
Total partiel, Département de l'appui aux missions	24	–				
Département de la gestion						
Bureau du Secrétaire général adjoint						
Groupe du contrôle hiérarchique	1	–	P-3	Juriste	Reconduction	1
Total partiel	1	–				
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité						
Bureau du Contrôleur	1	–	P-5	Chef de projet (IPSAS)	Reconduction	2
	1	–	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction	3
	2	–	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction	3
Division de la comptabilité	1	–	G(AC)	Assistant (finances) (assurances)	Reconduction	4
Trésorerie	1	–	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction	4
Division du financement des opérations de maintien de la paix	1	–	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Reconduction	1

Proposition du Secrétaire général (A/68/742)

<i>Entité</i>	<i>Emplois de temporaire^a</i>	<i>Personne-mois^b</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
	2	–	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction	Supérieur à 5
Total partiel	9	–				
Bureau de la gestion des ressources humaines						
Service des politiques en matière de ressources humaines	1	–	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Reconduction	5
Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction	5
	1	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion de la performance)	Reconduction	5
	1	–	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction	5
Section des systèmes d'information ressources humaines (Siège)	1	–	P-4	Chef de projet	Reconduction	5
	1	–	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction	5
	1	–	P-3	Analyste des systèmes de gestion (Inspira)	Reconduction	2
	1	–	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction	5
Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)	1	–	P-3	Programmeur	Reconduction	3
	1	–	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation	Reconduction	5
	1	–	P-2	Spécialiste du soutien logiciel (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction	5
Bureau de la gestion des ressources humaines						
Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)	1	–	G(1 ^{er} C)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction	5
	6	–	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction	5
	1	–	G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction	5
	1	–	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction	5
Total partiel	20	–				
Bureau des services centraux d'appui						
Division des achats	1	–	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Reconduction	3

<i>Proposition du Secrétaire général (A/68/742)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois de temporaire^a</i>	<i>Personne-mois^b</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
	1	–	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction	Supérieur à 5
Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	–	P-2	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction	5
Total partiel	3	–				
Bureau de l'informatique et des communications						
Service de la gestion des ressources	1	–	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Création	–
	1	–	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction	5
	1	–	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion du carburant)	Reconduction	2
Total partiel	3	–				
Total partiel, Département de la gestion	36	–				
Bureau des services de contrôle interne						
Service administratif	–	4 mois	2 P-3	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Reconduction	–
	–	4 mois	3 G(AC)	(Remplacement de fonctionnaires en congé)	Reconduction	–
Total partiel	–	–				
Division des investigations						
Vienne	1	–	D-1	Directeur adjoint	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	P-5	Investigateur hors classe	Reconduction	Supérieur à 5
	2	–	P-4	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	P-4	Investigateur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction	Supérieur à 5
	4	–	P-3	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	2	–	P-3	Investigateur (MINUSMA)	Création	–
	1	–	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduction	Supérieur à 5

Proposition du Secrétaire général (A/68/742)

Entité	Emplois de temporaire ^a	Personne-mois ^b	Classe	Titre	Statut	Nombre d'années d'existence
	1	–	G(AC)	Assistant informaticien	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction	Supérieur à 5
Nairobi	1	–	P-4	Investigateur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction	5
	1	–	P-3	Investigateur	Reconduction	2
Entebbe	3	–	P-3	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	1
MINUL	1	–	P-5	Investigateur résident en chef	Reconduction	1
	1	–	P-4	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	3	–	P-3	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	Supérieur à 5
MINUSS	2	–	P-3	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	1
ONUCI	1	–	P-5	Investigateur résident en chef	Reconduction	1
	1	–	P-4	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	2	–	P-3	Investigateur	Reconduction	Supérieur à 5
	1	–	GN	Investigateur	Reconduction	1
Total partiel	34	–				
Total partiel, Bureau des services de contrôle interne	34	–				
Bureau de l'aide juridique au personnel	1	–	P-3	Juriste	Reconduction	3
	1	–	P-3	Juriste	Création	–
Total partiel, Bureau de l'aide juridique au personnel	2	–				
Bureau des affaires juridiques						
Division des questions juridiques générales						
Administration de la justice	–	6 mois	1 P-4	(Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction	–
	1	–	P-4	Juriste chargé des questions relatives à l'administration de la justice	Reconduction	3

<i>Proposition du Secrétaire général (A/68/742)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois de temporaire^a</i>	<i>Personne-mois^b</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
	1	–	P-3	Juriste chargé des questions relatives à l'administration de la justice	Reconduction	3
Total partiel, Bureau des affaires juridiques	2	–				
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–	P-4	Spécialiste de la gestion administrative	Reconduction	4
Total partiel, Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–				
Nombre total de nouveaux emplois de temporaire : 4						
Nombre total d'emplois de temporaire reconduits : 97						
Nombre total d'emplois de temporaire	101^c					
Nombre total de personnes-mois		58				

^a Douze mois ou plus.

^b Moins de 12 mois.

^c Deux emplois de temporaire approuvés en 2013/14 doivent être reconduits en 2014/15 (MINUSMA).

D-1	2
P-5	6
P-4	17
P-3	46
P-2	4
G(1°C)	2
G(AC)	20
GN	4
Total	101